

Le SIVU BORDEAUX – MERIGNAC

Procès-Verbal du Comité Syndical

Séance du 22 janvier 2026

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Délibérations

RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs D/2026-001
- Avenant Modificatif du Plan de Formation Mutualisé 2026 D/2026-002
- Renouvellement du partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux D/2026-003

FINANCES

- Budget Primitif 2026 D/2026-004
- Prix et modalités de commande des repas et autres prestations pour l'exercice 2026 D/2026-005

5. Communication
Bilan du service social
6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames DEMANGE, FAHMY, JAMET et JUSTOME et Monsieur GIRARD

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DELUC, EL KHADIR, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Messieurs ARFEUILLE, BELLERON et FEYTOUT

Etaient présents à titre technique :

Pour le SIVU en présentiel : Mesdames LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MAGNIEZ, Manager d'exploitation et MENAY, Assistante Ressources Humaines et Secrétariat Général et Messieurs BRISOT, Contrôleur de Gestion, DAMANE, Directeur Général des Services et TEISSEIRE, Responsable Qualité-Achats.

Pour le SIVU en visioconférence : Madame ENFERT, Responsable Ressources Humaines et Secrétariat Général.

Pour les Villes en présentiel : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux et Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac.

La séance est ouverte à 09h53 par Madame JAMET, Présidente du SIVU Bordeaux-Mérignac.

Madame JAMET :

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.
Monsieur GIRARD est élu secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 18 décembre 2025. Madame AMOUROUX, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité

Monsieur DAMANE :

Lecture est faite du tableau de bord d'activité

- Nous pouvons observer un écart annuel de 31 000 repas entre le prévisionnel et ce qui a été réalisé. Le mois de décembre a été impacté par la grève.
- Concernant la satisfaction des usagers, certains plats n'ont pas été appréciés par les scolaires. La consistance et le caractère parfois trop fade des plats ont été remontés.
- Le nombre de réclamations sur le mois de décembre est élevé en raison de défauts de quantités livrées par rapport aux BL, horaires de livraison non tenus, et mauvaises remises en température...

Monsieur TEISSEIRE :

Je souhaite préciser que nous ne pouvons plus distribuer de jambon pour le moment car le producteur rencontre des difficultés de conservation. Puisqu'il s'agit de jambon sans nitrite nous nous exposerions à un risque sanitaire élevé.

Monsieur DAMANE :

- Notre approvisionnement s'élève à 70% de produits bio dont 73% de produits bio locaux régionaux. Depuis quelques mois, le taux d'approvisionnement local régional est en baisse en raison de la saison et de l'obligation d'importation d'agrumes et de bananes.
- Concernant la masse salariale, le déficit du mois de décembre s'explique par le décalage dans la mise en œuvre des bacs inox. Sur l'ensemble de l'année, le résultat reste toutefois positif.
- Je souhaiterais remercier l'ensemble des cadres et les agents de la collectivité pour le travail effectué : les objectifs qualitatifs, opérationnels et financiers ont été atteints pour l'année 2025, voire dépassés.

Madame JAMET :

Je remercie également l'ensemble des agents pour tout ce qui a été réalisé ces derniers mois et ces dernières années.

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

DELIBERATIONS

D-2026/001 – Approbation du tableau des effectifs

DECISION-AUTORISATION

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Le tableau des effectifs

Le tableau des effectifs reprend les modifications intervenues ou à prévoir au cours de l'année (départs pour retraite/mutation/démission, disponibilités, avancement de grade, promotion interne...). La modification de ce tableau des effectifs autorise également le recrutement de personnel sur les cadres d'emplois cités. Si 121 postes sont budgétés en-dehors des 10 surcroîts d'activité, 115 sont pourvus au 1^{er} décembre 2025.

Postes ouverts non pourvus :

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe (départ à la retraite)
- 2 techniciens (1 départ + 1 avancement de grade)
- 1 agent de maîtrise (poste ouvert pour recrutement responsable conditionnement)
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe (mutation)
- 3 postes d'adjoints technique (1 disponibilité et 2 postes vacants)

Plusieurs annonces de recrutement vont continuer à pourvoir les postes.

Postes à modifier (changements de grade pour les postes ci-dessous) :

- Agent de maîtrise principal ou technicien principal 2^e classe pour le poste d'adjoint logistique en emploi permanent
- Technicien principal 2^e classe pour le poste de responsable conditionnement

L'ensemble de ces modifications doivent être intégrées dans les prévisions budgétaires du chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le comité social territorial du 20 mai 2025 ;

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve les modifications de postes présentées dans le rapport de la délibération et retranscrites dans le tableau des effectifs, conformément au document annexé à la présente.

Article 2 :

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 012.

Article 3 :

Autoriser Madame la Présidente à appliquer la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Catégorie d'emplois	Nature	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TEMPS NON COMPLET
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1	1	
CATÉGORIE A+		1	1	
Administrateur territorial				
Administrateur hors classe	emploi permanent	1	1	
CATÉGORIE A		11	11	
Attaché territorial				
Attaché Principal	emploi permanent	1	1	
Attaché	emploi permanent	1	1	
Ingénieur territorial				
Ingénieur principal	emploi permanent	1	1	
Ingénieur	emploi permanent	6	6	
Ditéticien territorial				
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1	1	
Cadre de santé paramédical				
Cadre de santé	emploi permanent	1	1	
CATÉGORIE B		12	9	
Rédacteur territorial				
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	
Rédacteur	emploi permanent	1	1	
Technicien territorial				
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	4	4	
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	
Technicien	emploi permanent	4	2	
CATÉGORIE C		107	94	
Adjoint administratif territorial				
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	
Adjoint administratif	emploi permanent	2	2	
Agent de maîtrise territorial				
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7	7	
Agent de maîtrise	emploi permanent	6	5	

Adjoint technique territorial				
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	19	18	
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	19	19	
Adjoint technique	emploi permanent	40	37	
Adjoint technique	surcroît d'activité	10	2	
EFFECTIF TOTAL		131	115	
Adjoint technique	remplacement		16	



Lecture est faite de la délibération et du document afférent.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATIONS

D-2026/002 – Approbation de l'avenant modificatif – PFM 2026

DECISION-AUTORISATION

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La formation est un levier dans l'accompagnement des agents afin de maintenir et développer leurs compétences. Elle favorise leur adaptation aux évolutions des missions de service public et leur propre évolution professionnelle. Le plan de formation identifie et recense les besoins en formation de la collectivité et des agents mutualisé à l'échelle du territoire de la Métropole Nord.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique, son titre II, articles L 421-1 et suivants, notamment son article L423-3 ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale, qu'il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire et contractuel ;

Considérant que la formation est un outil de gestion des ressources humaines qui permet, parallèlement et complémentirement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation,

d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'utilisateur et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences ;

Considérant que le CNFPT33 a rédigé un plan de formation mutualisé sur la base du recensement établi auprès des collectivités du périmètre concerné, permettant ainsi de se regrouper pour l'analyse des besoins de formation et l'expression des demandes. La réponse formation sera ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens ;
Considérant que le CNFPT souhaite prolonger le plan de formation mutualisé 2024-2025 sur toute l'année 2026 ;

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve la prolongation du plan de formation mutualisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, conformément au document annexé à la présente.

Article 2 :

Autoriser Madame la Présidente à appliquer la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.



AVENANT AU PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ TRIENNAL 2024-2025

**ENTRE LA DÉLÉGATION NOUVELLE-AQUITAINE DU CNFPT
ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU TERRITOIRE
UNION METROPOLE NORD**

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 11 de la convention initiale du plan de formation mutualisé, le présent avenant vient modifier les dispositions suivantes :

Le plan de formation mutualisé UNION METROPOLE NORD 2024-2025 est prolongé d'une durée de 1 an.

ARTICLE 2 – DURÉE

Cet avenant s'appliquera à compter du **1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026**

ARTICLE 3 – CONTACT CNFPT

Pour le CNFPT, l'interlocuteur et référent de territoire de l'avenant est **Magali SQUIRE**
Contact : magali.squire@cnfpt.fr

ARTICLE 4 – LITIGE

Tout litige relevant de la convention initiale et du présent avenant fera l'objet d'un règlement à l'amiable.

À défaut, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait à Bordeaux Le 20/12/2025

Pour le Centre National de la
Fonction Publique Territoriale

Pierre CHERET
Délégué du CNFPT Nouvelle-Aquitaine
Conseiller régional



Lecture est faite de la délibération et du document afférent.

Madame ENFERT :

Il s'agit du report d'une année supplémentaire du plan initial, en raison du retard pris par le CNFPT concernant l'organisation des formations 2025.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATIONS

D-2026/003 – Renouvellement partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux

DECISION-AUTORISATION

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des engagements de l'Accord de Progrès Social et notamment ceux en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail, le SIVU propose le renouvellement du partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux (COB).

Le COB est une école agréée par le Ministère de la Santé délivrant des diplômes enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau 7 (niveau BAC+5). Celle-ci est doublée d'une clinique pédagogique, répartie sur trois sites différents, permettant aux étudiants de conforter leurs apprentissages théoriques en réalisant des séances de consultation auprès du grand public.

Le renouvellement de ce partenariat paraît pertinent dans la mesure où l'ostéopathie est une discipline médicale visant à faire gagner en mobilité l'ensemble du corps humain voire à guérir certaines pathologies. Ainsi, dans un établissement comme le nôtre où l'immense majorité des agents est issue de la filière technique, il apparaît intéressant de continuer à proposer cette action de prévention contre les Troubles Musculosquelettiques (TMS) générés par des facteurs de pénibilité au travail reconnus. Cela s'inscrit donc dans une démarche globale.

La présente proposition de renouvellement de partenariat, entièrement gratuite pour le SIVU, vise en effet à permettre à chaque agent de consulter dans l'une des trois cliniques au tarif préférentiel de 10€/séance sur présentation d'un justificatif de travail au SIVU (ex : bulletin de salaire) puis 5€ pour les séances suivantes. Il n'y a pas de limite de consultations dans l'année pour un même agent et elles sont réalisées par des étudiants de la 3ème à la 5ème année accompagnés par des enseignants, eux-mêmes ostéopathes professionnels.

La signature du renouvellement de cette convention et la prolongation du partenariat ouvre le droit à consultation au tarif préférentiel aux agents sans restreindre les possibilités des consultations auprès d'autres professionnels. Chacun reste donc libre de consulter son propre ostéopathe ou le COB ou les deux.

Le partenariat, d'une durée d'un an, se renouvelle de manière tacite tel qu'indiqué dans la convention annexée. Sont également prévue une clause de revoyure annuelle si besoin ainsi que les modalités de dénonciation via un simple courrier recommandé.

Il vous est donc proposé d'approuver cette délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L-4121-1 du Code du Travail ;

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Autorise le renouvellement du partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, selon les termes de la convention annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

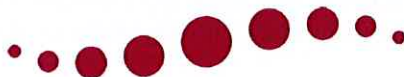


Collège Ostéopathique de Bordeaux



Unité Clinique
Ostéopathique

CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre

.....
.....
.....
.....

Et

CO BORDEAUX
17 rue Thalès
33700 MERIGNAC
05 56 48 04 59

Représenté par Jérôme REPIQUET, Directeur de l'établissement Correspondant :
Thomas MARTRET, coordinateur pédagogique et responsable des cliniques
thomas.martret@cob-osteopathie.fr

Ci-après dénommé le « COB ».

Ceux-ci sont collectivement dénommés ci-après les « Parties ».

PRÉAMBULE

Qu'est-ce que l'ostéopathie ?

Science de la santé, l'ostéopathie appréhende le fonctionnement du corps dans sa globalité. C'est une méthode thérapeutique manuelle, qui s'emploie à déterminer et à traiter les restrictions de mobilité affectant les structures composant le corps humain.

Selon son principe : toute perte de mobilité des articulations, des muscles, des ligaments ou des viscères peut provoquer un déséquilibre de l'état de santé.

L'ostéopathe exerce en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie.

Il considère l'individu dans son ensemble. Tout à la fois art, science et technique, l'ostéopathie repose sur un concept : " l'homme est un tout ".

Le praticien n'utilise que ses mains : il perçoit tensions et déséquilibres grâce à une palpation précise, minutieuse, exacte, qui est le fondement même de l'ostéopathie.

Grâce à cette qualité d'écoute, l'ostéopathie est une thérapie préventive et curative. L'intervention de l'ostéopathe est toujours parfaitement dosée : c'est la recherche du geste minimum indispensable, bienfaisant, toujours adapté au corps et à l'histoire du patient.

Que traite l'ostéopathie ?

Ces soins sont toujours réalisés en douceur et sans douleur, en restant dans les limites physiologiques de l'articulation et du tissu.

L'ostéopathie se pratique à tout âge de la vie. Elle choisit la technique la mieux adaptée et la plus confortable pour chaque patient en fonction de son âge, de sa morphologie et de la zone du corps à corriger.

L'ostéopathe peut traiter le nourrisson, l'enfant, l'adulte et la personne âgée dans le type de pathologies suivantes :

- Le système orthopédique et locomoteur : entorses, tendinopathie, lombalgies, dorsalgies, costalgies, cervicalgies, douleurs articulaires, attitude scoliotique, pubalgies, douleurs coccygiennes, douleurs maxillaires, gonalgies, douleurs à la marche...
- Le système neurologique : névralgies cervico-brachiales, intercostales, faciales, d'Arnold, cruralgies, angoisses, sciatiques ...
- Le système cardio-vasculaire : troubles circulatoires des membres inférieurs, congestion veineuse, hémorroïdes, palpitations cardiaques, oppressions thoraciques, ...
- Le système digestif : ballonnements, reflux gastriques dus à une hernie hiatale, flatulences, troubles hépato-biliaires, colites, constipation, ptôse d'organes, digestion difficile, gastrites, acidité gastrique, crampes, coliques, troubles fonctionnels, ...
- Le système génito-urinaire : douleurs et dysfonctions gynécologiques, cystite, stérilité fonctionnelle, ptôse d'organes, troubles de la fonction sexuelle, énurésie, suivi ostéopathique de la grossesse.
- Le système ORL et pulmonaire : rhinites et sinusites à répétition, vertiges, bourdonnements et acouphène, hyperacousie, céphalées, migraines, bronchites et bronchiolites à répétition, asthme, vertiges, ... Le système neurologique et psychique : états dépressifs, d'hyper nervosité, anxiété, stress, troubles du sommeil, spasmophilie, conséquences post anesthésique, ... Les séquelles de traumatismes et d'opérations lourdes : fractures, entorses, chutes, accidents de voiture, névralgies intercostales, douleurs résiduelles...

Une séance se déroule de la manière suivante :

Tout d'abord, l'étudiant ostéopathe pose des questions ciblées sur la douleur ainsi que sur les antécédents du patient.

Puis, il procède à un diagnostic pratique médical afin de savoir si les symptômes présentés par le patient font partie de son domaine thérapeutique.

A l'aide de tests de mobilité, il détermine ensuite la zone douloureuse (ligament, muscle, os...) ainsi que la cause de la souffrance.

En dehors de toute contre-indication, il utilise des techniques adaptées et indolores afin de corriger la cause de la douleur et ainsi éviter que cette gêne ne devienne récurrente.

Enfin, il prodigue des conseils (alimentaires, posturaux, d'étirements, etc.) adaptés à chaque patient.

En s'associant, le COB et..... conviennent de mener des projets communs leur permettant de promouvoir la santé et le bien-être.

D'autre part, le COB offre à ses étudiants de 5^{ème} année un lieu afin d'exercer et d'approfondir les connaissances nécessaires à la pratique de leur futur métier.

Ceci ayant été rappelé, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser la collaboration entre les Parties à l'occasion de plusieurs actions de communication et événements.

2. DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les Parties pour une durée de 12 mois. La convention pourra ensuite être renouvelée chaque année pour une nouvelle durée de 12 mois par reconduction.

3. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES

La programmation des actions, des intervenants et des dates sont déterminés de façon conjointe entre les équipes du COB et deen amont de chaque rentrée scolaire.

Le COB S'ENGAGE :

- Une fois par trimestre durant l'année scolaire 2025/2026, à faire bénéficier de 30 consultations d'ostéopathies... .., au moyen de la présence sur une demi-journée de 6 étudiants de 5^{ème} année accompagnés d'un maître de stage (Ostéopathe confirmé depuis plus de 5 ans). 
- Une fois par mois durant l'année scolaire 2025/2026, à faire bénéficier de 30 consultations d'ostéopathies... .., au moyen de la présence sur une demi-journée de 6 étudiants de 5^{ème} année accompagnés d'un maître de stage (Ostéopathe confirmé depuis plus de 5 ans). 

- Deux fois par mois durant l'année scolaire 2025/2026, à faire bénéficier de 30 consultations d'ostéopathies....., au moyen de la présence sur une demi-journée de 6 étudiants de 5^{ème} année accompagnés d'un maître de stage (Ostéopathe confirmé depuis plus de 5 ans). ☒
- Si l'école en a la demande, de participer à une ou plusieurs journées d'informations sur le partenariat et l'ostéopathie pour aider le partenaire à promouvoir l'utilité de cette prise en charge. ☒
- De proposer un tarif préférentiel, aux....., à hauteur de 10 €* (avec une séance de suivi incluse) la séance d'ostéopathie dans ses trois Cliniques :
 - Clinique Mérignac : 17 rue Thalès 33700 MÉRIGNAC – 05.56.48.04.59
 - Clinique Bourgogne : 84 rue de la Rousselle 33000 BORDEAUX – 05.56.48.00.33
 - Clinique Victoire : 16 rue Leberthon 33000 BORDEAUX – 05.56.48.00.44

**Patient déjà venu nous rendre visite et nouveaux patients à compter de la 3^e séance : suivi à 5€*

La prise de RDV se fera via l'application dédiée MDSL et le tarif préférentiel sera validé sur présentation du contrat de partenariat signé avec la structure.....

LE S'ENGAGE :

- A accueillir et proposer des salles dédiées aux étudiants et professionnels du COB lors de leurs interventions.
- A prendre en charge financièrement une partie des frais liés à la mobilisation du maître de stage des étudiants du COB lors de leurs interventions à hauteur de 250 € la demi-journée (4 heures).

4. COMMUNICATION

Les Parties assurent chacune la communication liée à l'annonce des événements. Elles s'engagent à communiquer sur les événements conjointement réalisés en amont et en aval de ces derniers et en mentionnant obligatoirement le partenariat existant.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

La présente convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière entre les Parties hormis le financement d'une partie des frais de mobilisation du maître de stage Ostéopathe lors des interventions du COB.

6. RÉSILIATION

En cas de manquement à l'une des obligations de la Convention, l'une ou l'autre des parties se réserve le droit de résilier de plein droit la présente Convention par lettre recommandée avec avis de réception avec préavis de dix (10) jours.

7. LITIGES

La présente convention constitue l'intégralité de l'engagement des parties et annule tout engagement écrit ou verbal antérieur.

Tout litige entre les Parties concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention, que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, seront soumis à la juridiction compétente du Tribunal de Bordeaux.

8. DROIT APPLICABLE

La présente Convention est régie par le droit français.

9. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Pendant toute la durée de la formation, les étudiants sont assurés selon les dispositions réglementaires en usage par une assurance de responsabilité civile individuelle souscrite auprès d'une compagnie d'assurance, ainsi qu'une assurance juridique auprès de la même compagnie. Cette couverture est obligatoire pour chaque étudiant et professionnel, les attestations d'assurances seront tenues à disposition du centre.....

Fait en trois exemplaires, à Bordeaux
Le

Pour le CO Bordeaux

Représenté par M. Jérôme REPIQUET

En tant que Directeur d'établissement

Pour.....

Représentée par,.....

En tant que.....



Thomas MARTRET
Coordinateur Pédagogique
Et Responsable des Cliniques Interne et Externe



Lecture est faite de la délibération et de la convention.

Monsieur TEISSEIRE :

Il s'agit de consultations délivrées à tarif préférentiel.

Madame FAHMY :

Le passage aux bacs inox se déroule correctement dans les satellites. Y a-t-il également une amélioration des conditions de travail au niveau des chauffeurs ?

Madame MAGNIEZ :

Cela se passe mieux mais nous rencontrons toujours des problèmes au niveau du poids. Nous attendons le renouvellement de la flotte de véhicules et l'arrivée des camions avec hayon.

Madame JAMET :

Nous avons également besoin de renfort au niveau des chauffeurs car il y a plus de camions.

Madame MAGNIEZ :

Nous faisons face à beaucoup d'arrêts maladie, nous avons donc recours à de l'intérim en renfort.

Monsieur GIRARD :

Combien de camions sont concernés par le renouvellement de la flotte ?

Madame MAGNIEZ :

Nous estimons un besoin de 9 ou 10 camions.

La semaine dernière, nous avons préparé une vidéo entre les agents en office et nos chauffeurs permettant de montrer le déroulement et le rôle de chacun lors de la réception des repas, les bonnes pratiques, les bons gestes et postures à tenir lors des livraisons sur satellite.

Madame DUVAL :

En effet, cette mise en situation entre les agents des satellites et les chauffeurs de LA Cuisine va permettre de définir et conforter le rôle de chacun. Cette vidéo sera mise à la disposition des agents lors de leur arrivée afin d'expliquer que tout ne repose pas que sur les livreurs.

Madame MAGNIEZ :

Ceci n'a pas été réalisé sur la Ville de Mérignac car l'accessibilité aux écoles ne pose pas de difficulté particulière.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATIONS

D-2026/004 – Budget Primitif 2026

DECISION-AUTORISATION

Madame Delphine JAMET, présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,
Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté au comité syndical du 18/12/2025 et après avoir entendu le rapport de présentation du budget de l'exercice 2026 du syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration collective de Bordeaux et Mérignac,

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu les articles LO1114-2, L1611-2, L1611-3-1, L1611-3-2, L1612-20, L 2312-1, L2312-2, L2312-3, du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} janvier 2015,
Vu la délibération D-2023/023 du 05/10/23 portant sur la mise en place de la M57 AU 1^{ER} janvier 2024,
Vu la délibération D-2025/030 du 18/12/25 portant sur le débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif de l'exercice 2026,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le budget du S.I.V.U. pour l'année 2026 tel que présenté par sa présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

↳	En section de fonctionnement à la somme de	24 917 275,79 euros
↳	En section d'investissement à la somme de	1 847 572,00 euros

Article 2 :

Le budget est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

Conformément à la délibération de mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, la présidente est autorisée à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 :

La présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2026

LES GRANDS CHIFFRES	2025	2026	% AUGMENTATION
LE NOMBRE DE REPAS	3 582 408	3 611 776	+0,82 %
LE COUT MOYEN DU REPAS	5,881 €	6,281 €	+6,81 %
LA MASSE BUDGETAIRE CONSACREE AUX REPAS	21 068 311,14 €	22 686 696,87 €	+7,68 %
LE PRIX DE VENTE MOYEN	5,88 €	6,115 €	+4,83 %

Des prestations en année pleine :

	COUT 2025	2026 par repas	COUT 2026
LAVAGE DES BACS	687 970,00 €	0,500 €	1 805 888,00 €
LOCATION DE LA FLOTTE DE CAMIONS	466 732,00 €	0,136 €	491 687,00 €

Les frais de personnel

	BP 2025	BP 2026	% AUGMENTATION	MOYENNE ANNUALISEE SUR LE PRIX DES REPAS
CHAPITRE 012	6 067 647,00 €	6 809 365,00 €	+7,29 %	+ 0,114€
DONT				
9 POSTES EN ANNEE PLEINE		441 710 €		
1 POSTE INFORMATICIEN AU 4 ^{ème} TRIMESTRE		17 000,00 €		
4 APPRENTIS		18 256,00 €		
RECETTES EN REMBOURSEMENTS		-57 000,00 €		
MOYENNE ANNUALISEE SUR LE PRIX DES REPAS	1,807 €	1,906 €	+6,34 %	+ 0,099 €

Les prix de vente proposés, avec une reprise de résultat de 600 000€ au BS, sont de :

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPA S 2023 HT	PRIX DU REPA S 2024 HT	PRIX DU REPA S 2025 HT	PRIX DU REPA S 2025 TTC	PRIX DU REPAS 2026 HT	€ HT VARIATION PRIX REPAS BP 2026/ 2025	% VARIATION PRIX REPAS BP 2026/ 2025	PRIX DU REPAS 2026 TTC	SOIT variation en € TTC
MATERNEL	4,75 €	4,75 €	5,32 €	5,61 €	5,64 €	+0,32 €	6,02 %	5,95 €	+0,34 €
PRIMAIRE	5,43 €	5,43 €	5,97 €	6,30 €	6,14 €	+0,17 €	2,85 %	6,48 €	+0,18 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	6,09 €	6,09 €	6,62 €	6,98 €	7,25 €	+0,63 €	9,52 %	7,65 €	+0,67 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C	6,09 €	6,09 €	6,62 €	6,98 €	6,84 €	+0,22 €	3,32 %	7,22 €	+0,24 €
MUNICIPAL BORDEAUX 4C	7,35 €	7,31 €	7,94 €	8,73 €	6,84 €	-1,10 €	-13,85 %	7,52 €	-1,21 €
MUNICIPAL MERIGNAC 5C	7,31 €	7,31 €	7,94 €	8,73 €	8,41 €	+0,46 €	5,79 %	9,24 €	+0,51 €
FOYER BORDEAUX	6,87 €	6,87 €	7,50 €	7,91 €	8,56 €	+0,90 €	12,00 %	8,86 €	+0,95 €
SENIOR MERIGNAC	6,89 €	6,89 €	7,51 €	7,92 €	8,40 €	+1,05 €	13,98 %	9,03 €	+1,11 €
GOUTER	0,77 €	0,77 €	0,80 €	0,84 €	0,85 €	+0,05 €	6,25 %	0,90 €	+0,06 €

TVA à 5,5% / TVA à 10%

Pour une variation des coûts de :

TYPE DE REPAS	COUT DU REPAS 2023 HT	COUT DU REPAS 2024 HT	COUT DU REPAS 2025 HT	COUT DU REPAS 2026 HT	% Variation du COUT REPAS BP 2026/ 2025	€ HT VARIATION COUT REPAS BP 2026/ 2025	Gain HT avec une reprise de résultat de 600 000 €
MATERNEL	4,75 €	4,974 €	5,317 €	5,803 €	9,29 %	+0,48 €	0,16 €
PRIMAIRE	5,43 €	5,625 €	5,968 €	6,302 €	5,75 %	+0,33 €	0,16 €
ADULTE ACCOMP. 5C	6,09 €	6,278 €	6,621 €	7,411 €	11,51 %	+0,79 €	0,16 €
ADULTE ACCOMP. 4C	6,09 €	6,278 €	6,621 €	7,008 €	6,03 %	+0,39 €	0,17 €
MUNICIPAL BX 4C	7,35 €	7,545 €	7,940 €	7,008 €	7,98 %	-0,93 €	0,17 €
MUNICIPAL ME 5C	7,31 €	7,545 €	7,940 €	8,563 €	7,98 %	+0,62 €	0,16 €
FOYER BX	6,87 €	7,100 €	7,495 €	8,563 €	14,32 %	+1,06 €	0,16 €
SENIOR ME	6,89 €	7,119 €	7,514 €	8,726 €	16,34 %	+1,22 €	0,17 €

Éléments de contexte

Au 1^{er} janvier 2024, nous avons changé de norme comptable : nous sommes passés de la M14 à la M57.

Le budget présenté est donc sous la nomenclature M57.

Le cadre juridique

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour l'exercice. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement présente les investissements nouveaux ou en cours.

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget est voté en HT et fonctionne en mode « coût complet », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail, doit être couverte par le coût de prestation facturé aux villes, et à défaut, par des subventions des villes de Bordeaux et Mérignac.

Le BP 2025

Pour 2025, le BP a été voté avec une double augmentation du prix de vente des repas :

- La différence entre le prix de vente (identique à 2023) et le coût des repas 2024 (malgré une augmentation mathématique du coût moyen du repas qui venait de la diminution du nombre de repas avec l'arrêt du PAD au 31/08/2024) ;
- Le début de la mise en place des bacs inox : laverie externalisée+ « postes inox » + nouveau marché des camions.

La trajectoire du budget 2025

- Avec des effectifs très fluctuants : en hausse au 1^{er} trimestre, puis en baisse au 2nd, un été médiocre, une rentrée scolaire en hausse pour Bordeaux, en baisse pour Mérignac avec 2 jours de grèves et 2 jours de pique-niques sur Bordeaux qui baissent le chiffre d'affaires et la couverture des charges fixes sur le mois de septembre ; 2 jours de grèves sur le mois d'octobre ; un bon mois de novembre sans jour de grève ; un mois de décembre en dessous du prévisionnel ;
- La consommation alimentaire maîtrisée mais des prix en hausse ;
- La masse salariale en dessous du prévisionnel.

Un résultat brut excédentaire attendu entre 600 000 € et 1 200 000 € : ce résultat servira pour partie à baisser le prix de vente des repas et pour le reste aux dépenses supplémentaires possibles et/ou à l'investissement.

Le prix de vente du repas 2026 est conditionné par le montant du résultat 2025 attendu.

La reprise du résultat est conditionnée au Résultat 2025	IMPACT de la Reprise du résultat anticipé par repas		
	600 000 €	450 000 €	0 €
Montant reprise de résultat	600 000 €	450 000 €	0 €
Montant pour 3 611 776 repas prévus	-0,166 €	-0,120 €	0 €

Avec :

- Une augmentation journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Bordeaux (sept25/sept24 : Maternel +0,65% et Elémentaires +4%) ;
- Une diminution journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Mérignac (sept25/sept24 : Maternel -2,04% et Elémentaires -2,97%) ;
- L'incertitude sur les coûts réels de l'énergie (marchés métropolitains gaz et électricité), mais aussi en consommation (nouveaux matériels et arrêt du sous-vide) ;
- La laverie externalisée des bacs inox en année pleine ;
- L'amortissement des bacs inox avec en déduction l'amortissement des subventions des bacs inox ;
- Le personnel pour les bacs inox en année pleine ;
- Le nouveau marché des camions en année pleine ;
- Les hausses des denrées alimentaires et le rééquilibrage des coûts alimentaires par catégorie ;
- Le passage à 4 composantes pour les adultes scolaires de Bordeaux mais le maintien en 5 composantes pour les adultes scolaires de Mérignac en année pleine ;
- Le maintien des grillades pour les seniors de Mérignac ;
- Le passage au menu adulte encadrant à 4 composantes pour les municipaux de Bordeaux et des associations sociales.
- La prise en compte d'une subvention CITEO pour l'utilisation de bacs réemployables.

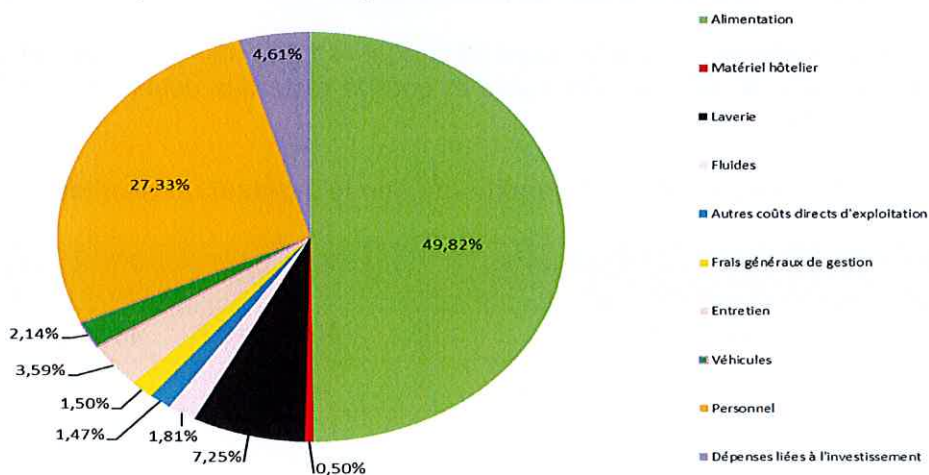
La présentation générale du budget

Le nombre de repas

BP 2026	BORDEAUX	MERIGNAC	EXTERIEURS	TOTAL
MATERNEL	844 085	259 536	152 370	1 255 991
ELEMENTAIRE	1 301 245	426 238	168 750	1 896 233
ADULTE ENCADRANT	193 104	36 928	44 725	274 757
MUNICIPAUX	6 040	32 890	5 475	44 405
SENIOR	103 510	36 880		140 390
TOTAL	2 447 984	792 472	371 320	3 611 776
% évolution 2026/2025	+2,48%	-8,18%	+12,30%	+0,82%

Le nombre de repas augmente de +0,82 % par rapport aux prévisions du BP 2025.

BP 2026 : la répartition des dépenses de fonctionnement



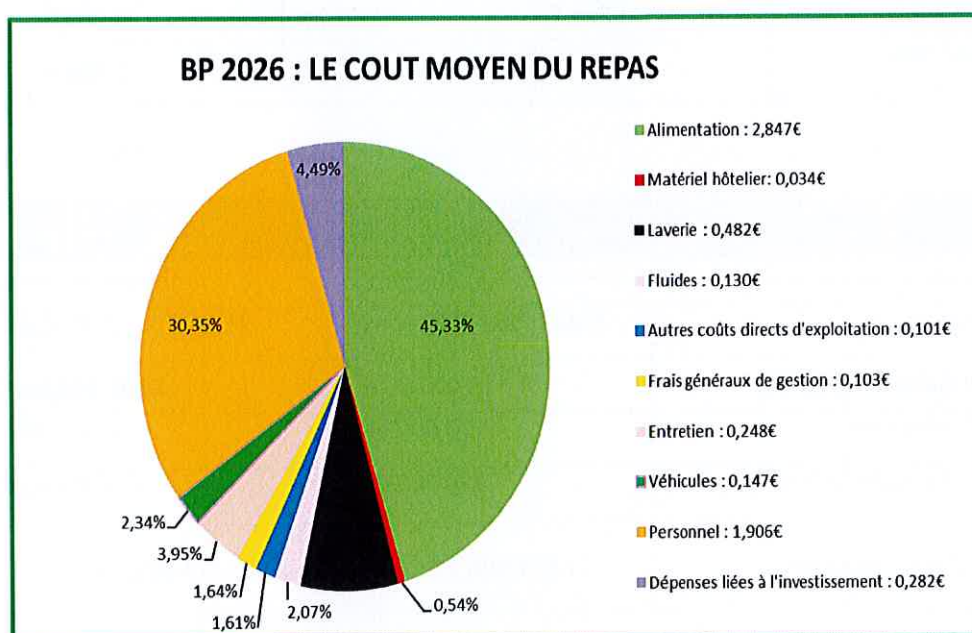
L'augmentation globale du budget est de + 9,28 % (de BP2025 à BP2026), avec une augmentation du nombre de repas de +0,82%.

L'augmentation moyenne du coût du repas est de +4,35% et la masse budgétaire consacrée aux repas augmente de +7,68%.

La dépense LAVERIE augmente de 160,36% par repas car tous les repas sont conditionnés en bacs inox, soit 0,50 € HT par repas.

L'enveloppe PERSONNEL augmente de 6,34 % ainsi que le coût moyen des dépenses de personnel de 5,48 % par repas : 9 postes inox en année pleine.

Compte tenu des éléments de contexte, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2026 composé comme suit :



FONCTIONNEMENT DEPENSES - FRAIS VARIABLES

Ces dépenses sont directement liées au nombre de repas produits.

Les dépenses alimentaires

Le coût alimentaire pour chaque type de repas était affiché à l'**identique pour les exercices précédents**.

Toutefois, les coûts alimentaires des repas n'augmentent pas de la même façon selon le convive. Aussi, il a été décidé d'appliquer le coût réel par type de convive pour être au plus juste de la prestation et d'impacter dans une moindre mesure des repas destinés aux scolaires.

TYPE DE REPAS	COUT UNITAIRE 2023 A 2025 HT	Rééquilibrage et augmentation 2026 HT	COUT ALIMENTAIRE 2026 HT	% augmentation
MATERNEL	2,150 €	+0,202 €	2,352 €	+9,40 %
PRIMAIRE	2,801 €	+0,050 €	2,851 €	+1,79 %
ADULTE ENCADRANT 5C	3,454 €	+0,500 €	3,954 €	+14,48 %
ADULTE ENCADRANT 4C	3,454 €	+0,103 €	3,557 €	+2,98 %
MUNICIPAL BORDEAUX 4C	4,681 €	-0,103 €	3,954 €	-15,53 %
MUNICIPAL MERIGNAC	4,681 €	+0,425 €	5,106 €	+9,08 %
FOYER BORDEAUX	4,236 €	+0,870 €	5,106 €	+20,54 %
SENIOR MERIGNAC	4,255 €	+1,014 €	5,269 €	+23,83 %
% AUGMENTATION MOYENNE	2,710 €	+0,148 €	2,858 €	+5,11 %

Masse budgétaire	2025	2026	% 26/25
Alimentation repas	9 706 896,21 €	10 283 960,16 €	+5,13 %
Nombre de repas	Pour 3 582 408 repas	Pour 3 611 776 repas	+0,82 %
Alimentation Autres prestations*	1 115 000,00 €	1 980 000,00 €	+16,47 %
Alimentation. Analyses	25 000,00	20 000,00 €	-20%
Alimentation. Personnel du self	130 000,00	130 000,00 €	0%
Total Alimentation	11 561 896,21 €	12 413 960,16 €	+7,37%

*Autres prestations =pain, épicerie repas (moutarde, sel, poivre...), lait des écoles, denrées petits déjeuners, épicerie (sucre, chocolat, vermicelle, café, thé, tisanes, sirops...), goûters, fruits à la récré, denrées du repas de secours, denrées du pique-nique vrac, repas et buffets élections, repas évènementiels, pique-nique ou repas froids sur devis...

Le matériel hôtelier-60628

Masse budgétaire	2025	2026	% 26/25
	657 419,72 €	124 061,63 €	-81,28 %
Nombre de repas		Pour 3 611 776 repas	+0,82 %

Arrêt des barquettes cellulose mais + Etiquettes traçabilité + Banderoles/ ruban transfert thermique pour les bacs inox + film pour les palettes de bacs inox.

FONCTIONNEMENT DEPENSES : FRAIS DITS FIXES

Ces dépenses ne sont pas directement liées au nombre de repas unitaires produits, mais peuvent individuellement augmenter par effet de seuil.

Les fournitures et produits d'entretien et EPI-60631+60636

BP 2026 : 131 744 €
BP 2025 : 216 072 €
BP 2026 / BP 2025 : soit -39,03 %
Réévaluation des besoins et des stocks dormants.

FLUIDES :

BP 2026 : 469 770,00 €
BP 2025 : 483 370,00 €
BP 2026/ BP 2025 : - 13 600,00 €

	BP 2025	BP 2026	% AUG.
EAU	60 000,00 €	70 000,00 €	16,87%
ELECTRICITE	253 370,00 €	283 370,00 €	11,84%
GAZ	100 000,00 €	96 400,00 €	-3,60%
GLACE ALIMENTAIRE	70 000,00 €	20 000,00 €	-71,43%
TOTAL DEPENSES	480 000,00 €	469 770,00 €	-2,81%

AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION :

BP 2026 : 365 887,00 €
BP 2025 : 549 982,00 €
BP 2026/ BP 2025 : -184 095,00 €

Dont Fournitures d'entretien et vêtements de travail : +84 328,00€
Réévaluation des besoins et des stocks dormants.

Dont Blanchisserie : +7 000,00€
Plus d'agents = plus de tenues

Dont Ramassages des ordures : - 6 267,00 €
Calcul sur les barquettes cellulose non jetées.

Dont Analyses et traçabilité : -100 500,00 €
Types et nombre d'analyses revus.

FRAIS GENERAUX DE GESTION :

BP 2026 : 373 537,00 €
BP 2025 : 363 830,00 €
BP 2026 / BP 2025 : +9 707,00 €

Dont Fournitures administratives et pharmacie : +798,00€
Augmentation des prix.

Dont Location matériel : +1 200,00 €
Augmentation des prix.

Dont Assurances, honoraires, études et amendes : -3 627,00 €
Un besoin moins important en études, recherches et développement.

Dont Frais de télécommunications : +1 000,00 €
Des besoins en lignes supplémentaires.

Dont formation, déplacements : +5 222,00 €

Des besoins en déplacements pour les visites cuisines, salons, fournisseurs de matériels en prévision des choix pour la nouvelle cuisine.

Dont Frais de nettoyage des locaux : +4 114,00 €

Intégration des locaux bureaux maintenance dans le nettoyage externalisé.

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET PETIT EQUIPEMENT :

BP 2026 : 894 548,00 €

BP 2025 : 874 318,00 €

BP 2026 / BP 2025 : + 20 230,00 €

Pour tenir compte de l'augmentation des différents contrats de maintenance et des contrats sur les nouveaux matériels et de l'augmentation du prix des pièces détachées mais surtout du vieillissement du bâtiment, de ses installations et des matériels (donc augmentation d'achat de pièces de rechange, réparations, entretiens curatifs...).

VEHICULES :

BP 2026 : 532 687,00 €

BP 2025 : 498 732,00 €

BP 2026 / BP 2025 : +33 955,00 €

Le marché subséquent de location longue durée de 19 véhicules frigorifiques en année pleine.

Il comprend la location-entretien de 9 véhicules « thermique » au PTAC < 3,5T + 7 véhicules « électrique » au PTAC < 3,5T + 3 véhicules thermiques au PTAC < 10T.

PERSONNEL :

BP 2026 au budget : 6 809 365,00 €

Dont :

9 postes « inox » en année pleine : 441 710,00 €

1 poste informaticien au 4ème trimestre : +17 000,00 €

4 apprentis : +18 256,00 €

Alimentation du personnel : 130 000,00 €

Et :

Remboursements assurance/CPAM : - 57 000,00 €

Total BP 2026 pour le coût du repas : 6 882 365,00 € **+6,34%**

BP 2025 au budget : 6 067 647,00 €

Dont :

10 postes catégorie C au 01/09/25 : 134 334,00 €

1 poste catégorie A au 01/09/25 : 24 767,00 €

Augmentation du taux CNRACL 120 000,00 €

Alimentation du personnel : 130 000,00 €

Et :

Remboursements de l'assurance : - 5 000,00 €

Total BP 2025 pour le coût du repas : 6 346 748,00 €

BP 2026 / BP 2025 en Dépenses : + 462 617,00 € soit + 7,29 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES A L'INVESTISSEMENT :

BP 2026 : 1 147 572,00 €
BP 2025 : 802 913,67 €

BP 2026 / BP 2025 : +344 658,33 €

Amortissements des bacs inox et des chaines de conditionnement adaptées à l'inox.

FONCTIONNEMENT : RECETTES

LES REPAS :

Le nombre de repas augmente de 0,82% par rapport aux prévisions du BP 2025.

Pour Bordeaux :

- Augmentation journalière de fréquentation des effectifs scolaires (sept25/sept24 : Maternel +0,65% et Elémentaires +4%) ;
- Diminution des effectifs journaliers seniors et municipaux.

Pour Mérignac :

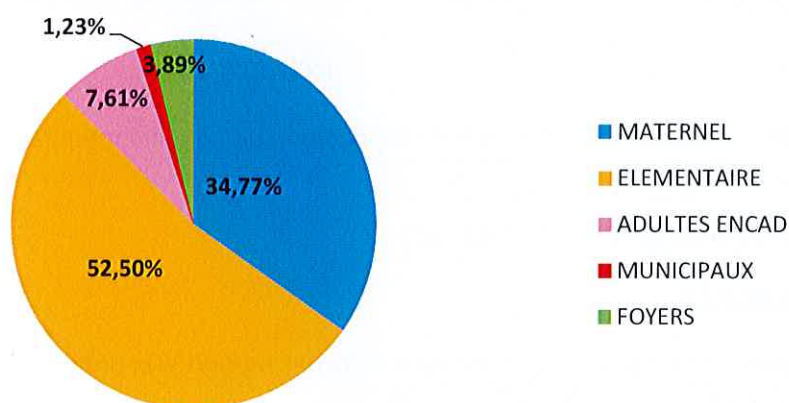
- Diminution journalière de fréquentation des effectifs scolaires (sept25/sept24 : Maternel -2,04% et Elémentaires -2,97%) ;
- Diminution des effectifs journaliers seniors (travaux sur sites).

Pour les extérieurs :

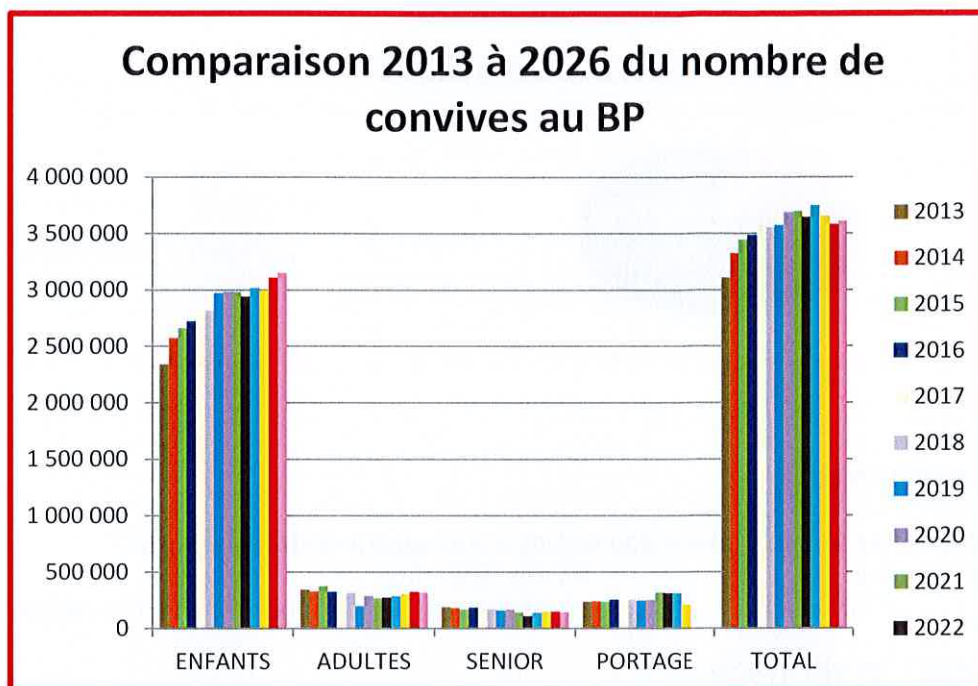
- Augmentation des effectifs journaliers centres de loisirs bordelais ;
- Diminution des effectifs municipaux associations sociales.

	JOURS SCOLAIRES	JOURS VACANCES
2021	138 pour la ville de Bordeaux 36 mercredis pour les Associations de Bordeaux 174 pour Mérignac (dont 36 mercredis)	80
2022	140 pour la Ville de Bordeaux 36 mercredis pour les Associations de Bordeaux 176 pour Mérignac (dont 36 mercredis)	76
2023	138 pour la ville de Bordeaux 36 mercredis pour les Associations de Bordeaux 174 pour Mérignac (dont 36 mercredis)	77
2024	139 pour la ville de Bordeaux 34 mercredis pour les Associations de Bordeaux 173 pour Mérignac (dont 34 mercredis)	79
2025	139 pour la ville de Bordeaux 36 mercredis pour les Associations de Bordeaux 175 pour Mérignac (dont 36 mercredis)	74
2026	138 pour la ville de Bordeaux 35 mercredis pour les Associations de Bordeaux 173 pour Mérignac (dont 35 mercredis)	76
DIFFERENCE 2026/2025	-1 pour BORDEAUX -1 pour les Associations de Bordeaux -2 pour MERIGNAC	+2

REPARTITION DES CONVIVES

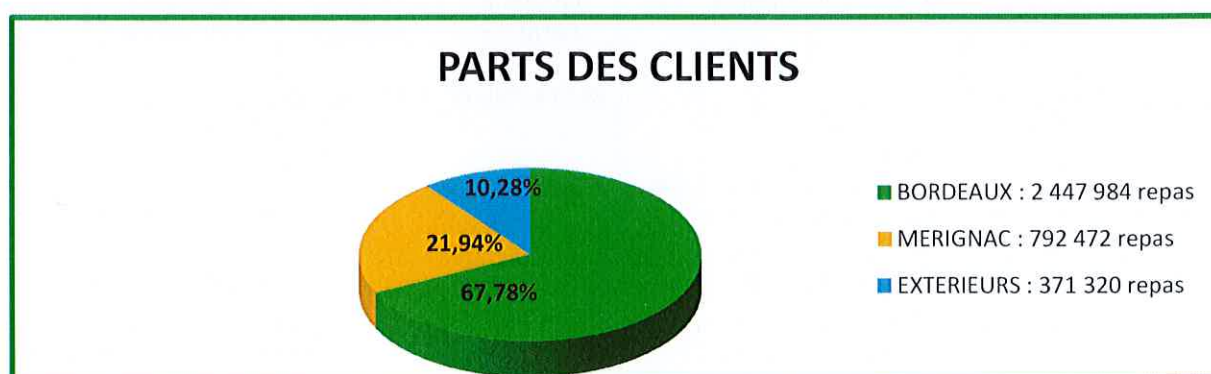


TYPE DE REPAS	NOMBRE REPAS AU BP 2024	NOMBRE REPAS AU BP 2025	NOMBRE REPAS AU BP 2026	EVOLUTION DU NOMBRE DE REPAS 2026/2025	EN %	PART 2025
SCOL. MATERNEL	1 043 606	1 103 403	1 080 385	- 23 018	-2,09 %	31,44 %
SCOL. ELEMENTAIRE	1 630 053	1 681 474	1 703 294	+ 21 820	+1,30 %	47,58 %
SCOL. ADULTE	199 162	220 696	218 634	- 2 062	-0,93 %	6,51 %
CLSH MAT	148 010	150 103	175 606	+ 25 503	+14,68 %	3,55 %
CLSH ELEM	174 250	173 761	192 939	+ 19 178	+36,26 %	4,21 %
CLSH ADULTE	48 044	52 885	56 123	+ 3 238	+0,09 %	1,12 %
MUNICIPAL BORDEAUX	26 544	25 660	11 515	- 14 145	-59,37 %	0,72 %
MUNICIPAL MERIGNAC	31 049	23 826	32 890	+ 9 064	+6,04 %	0,67 %
FOYER BX	106 092	107 930	103 510	- 4 420	-4,10%	3,01 %
SENIOR MG	40 572	42 670	36 880	-5 790	-15,70 %	1,19 %
PORTAGE BX	141 482					
PORTAGE MG	69 132					
TOTAL REPAS	3 657 996	3 582 408	3 611 776	+29 368	+0,82 %	
TOTAL SANS PAD	3 447 382					

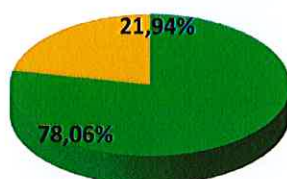


Le nombre de repas se répartissant en :

BP 2026	BORDEAUX	MERIGNAC	EXTERIEURS	TOTAL
MATERNEL SCOLAIRE	844 085	236 300		1 080 385
ELEMENTAIRE SCOLAIRE	1 301 245	402 049		1 703 294
ADULTE SCOLAIRE	193 104	25 530		193 104
MATERNEL CLSH		23 236	152 370	175 606
ELEMENTAIRE CLSH		24 189	168 750	192 939
ADULTE CLSH		11 398	44 725	56 123
MUNICIPAUX	6 040	32 890	5 475	44 405
SENIOR	103 510	36 880		140 390
TOTAL	2 447 984	792 472	371 320	3 611 776
% évolution 2026/2025	2,48%	-8,18%	+12,30%	+0,82%



PARTS DES VILLES



■ BORDEAUX : 2 447 984 repas

■ MERIGNAC : 792 472 repas

LES MONTANTS :

BP 2026 : 24 917 275,79 € + 600 000,00 € qui seront réaffectés au BS.

→ Dont ventes : 24 066 696,87 €
 Dont repas : 22 086 696,87 € **pour 3 611 776 repas**

BP 2025 : 22 802 179,59 €

→ Dont ventes : 22 768 311,14 €
 Dont repas : 21 068 311,14 € **pour 3 582 408 repas**

BP 2026 / BP 2025 : +4,83 % pour les ventes de repas en masse pour +6,81% des coûts.
 Pour une augmentation du nombre de repas de 0,82 %.

INVESTISSEMENT

Sur un budget prévisionnel d'investissement de 1 847 572 €, le montant consacré au remboursement de la dette est de 0,00 € (2024 était la dernière année de remboursement des emprunts de la construction).

L'ETAT DE LA DETTE :

REPARTITION PAR PRETEUR	Destination	Origine	Fin	Dette en capital à l'origine	Rembourse- ment anticipé	Dette en capital au 01/01/2026
TOTAL				13 614 730,36	1 612 085,63	0,00
Société Générale	Achat terrain	2003	2007	480 908,00		
DEXIA	Matériel et mobilier	2004	2006	534 000,00	379 664,20	
DEXIA	Construction	2004	2024	6 740 960,69	1 232 421,43	
Crédit Agricole	Construction	2004	2024	5 471 408,67		
Agence de l'Eau Adour Garonne	Station	2010	2021	387 453,00		

Les besoins estimés :

MATERIELS DE PRODUCTION	641 000 €
INSTALLATION 4 BORNES VEHICULES ELECT	35 000 €
INSTALLATION CONTACT SD	4 000 €
PROTECTIONS NOCHOK	20 000 €
TRAVAUX ARMOIRE DE LAVAGE	10 000 €
SEPARATION CAMIONS JUPES	15 000 €
QUAI NIVELEUR	10 000 €
AVALOIRS ET FISSURES PIEUX	120 000 €
TRAVAUX AGRANDISSEMENT PORTE QUAI	18 000 €
RESINE SOL (RUSTINES)	20 000 €
MODULES PREFABRIQUES	230 000 €
TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES	45 000 €
SECURISATION INCENDIE LOCAUX	60 000 €
RENOUVELEMENT AUTOMATE STEP	4 000 €
DIVERS REMPLACEMENTS SURVEILLANCE	37 000 €
REEMPLACEMENT EVAPORATEUR	10 000 €
RANGEMENTS	5 000 €
CAGETTES, SOCLES, PALETTES...	48 969 €
MOBILIER	2 000 €
FRAIS D'ETUDES AU 20	12 033,08 €
FRAIS D'ETUDES AU 23	250 000 €
DIVERS MATERIEL	2 001 €
MATERIEL INFORMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS	120 000 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 719 003,08 €

L'amortissement des subventions en dépense d'investissement (et en recettes de fonctionnement) : 128 568,92 €

- Station : 4 126,05 €
- Bacs inox : 99 700,47 €
- Travaux Froid : 66 667,85 €

En recettes, les amortissements sont normalement en hausse (+bacs inox et chaines de conditionnement).

La totalité des besoins d'investissement et leur financement seront rééquilibrés au BS 2026 avec l'intégration des résultats et des reports 2025.

COUT MOYEN DU REPAS			BP 2024	Prix/repas	BP 2025	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	BP 2026	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP
Nombre de repas				3 657 996		3 582 408		-2,07%	V6	3 611 776		0,82%
FRAIS VARIABLES	Alimentation brut		10 427 600,71	2,851	9 706 896,20	2,710	-4,95%	-6,91%	10 283 960,16	2,847	5,08%	5,94%
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)		707 181,20	0,193	657 419,72	0,184	-5,08%	-7,04%	124 061,63	0,034	-81,28%	-81,13%
	Laverie externalisée contenants réemployables				687 970,00	0,192			1 805 888,00	0,500	160,36%	162,50%
	Financement CITEO PRO								-65 010,00	-0,018		
	Total Laverie								1 740 878,00	0,482	150,99%	153,05%
Total frais variables			11 134 781,91	3,044	11 052 285,92	3,085	1,35%	-0,74%	12 148 899,79	3,364	9,03%	9,92%
FRAIS FIXES	FLUIDES	Fluides	545 000,00	0,149	413 370,00	0,115	-22,55%	-24,15%	449 770,00	0,125	7,92%	8,81%
		Glace alimentaire	60 000,00	0,016	70 000,00	0,020	19,13%	16,67%	20 000,00	0,006	-71,66%	-71,43%
		Total Fluides	605 000,00	0,165	483 370,00	0,135	-18,42%	-20,10%	469 770,00	0,130	-3,60%	-2,81%
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	Fournitures d'entretien et vêtements travail	179 900,00	0,049	216 072,00	0,060	22,64%	20,11%	131 744,00	0,036	-39,52%	-39,03%
		Blanchisserie	80 000,00	0,022	63 000,00	0,017	-21,25%	-21,25%	70 000,00	0,019	12,06%	11,11%
		Ramassage ordures	47 006,00	0,013	59 910,00	0,016	27,45%	27,45%	53 643,00	0,015	-9,70%	-10,46%
		Analyses et traçabilité	150 000,00	0,041	211 000,00	0,058	40,67%	40,67%	110 500,00	0,031	-47,18%	-47,63%
		Total autres coûts directs d'exploitation	456 906,00	0,125	549 982,00	0,154	22,91%	20,37%	365 887,00	0,101	-34,01%	-33,47%
	FRAIS GENERAUX DE GESTION	Fournitures administratives, petit matériel et pharmacie	12 633,00	0,003	14 722,00	0,004	18,99%	16,54%	15 520,00	0,004	4,56%	5,42%
		Location matériel	30 960,00	0,008	12 000,00	0,003	-61,23%	-61,23%	13 200,00	0,004	10,94%	10,00%
		Communication et publications	16 200,00	0,004	30 000,00	0,008	85,19%	85,19%	30 000,00	0,008	0,85%	0,00%
		Assurances, honoraires, études, amendes	349 029,00	0,096	192 329,00	0,053	-44,90%	-44,90%	188 702,00	0,052	-1,05%	-1,89%
		Affranchissement	4 000,00	0,001	2 000,00	0,001	-50,00%	-50,00%	3 000,00	0,001	51,28%	50,00%
		Frais de télécommunication	17 700,00	0,005	19 500,00	0,006	10,17%	10,17%	20 500,00	0,006	6,03%	5,13%
		Formation, déplacements et réceptions	50 500,00	0,014	62 693,00	0,017	24,14%	24,14%	67 915,00	0,019	9,26%	8,33%
		Frais de nettoyage des locaux	36 860,00	0,010	30 586,00	0,008	-17,02%	-17,02%	34 700,00	0,010	14,42%	13,45%
		Total frais généraux de gestion	517 872,00	0,142	363 830,00	0,102	-28,26%	-29,75%	373 537,00	0,103	1,83%	2,67%
	MAINTENANCE ENTRETIEN	Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage	270 000,00	0,074	270 000,00	0,075	2,11%	0,00%	300 000,00	0,083	10,21%	11,11%
		Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et matériel dont informatique	501 569,00	0,137	586 998,00	0,164	19,50%	17,03%	576 548,00	0,160	-2,58%	-1,78%
		Entretien terrain	17 320,00	0,005	17 320,00	0,005	2,11%	0,00%	18 000,00	0,005	3,08%	3,93%
		Total entretien	788 889,00	0,216	874 318,00	0,244	13,17%	10,83%	894 548,00	0,248	1,48%	2,31%
	VEHICULES LIVRAISON	Location et entretien véhicules	179 800,00	0,049	466 732,00	0,130	165,06%	159,58%	491 687,00	0,136	4,49%	5,35%
		Carburant	41 000,00	0,011	32 000,00	0,009	-20,30%	-21,95%	41 000,00	0,011	27,08%	28,13%
		Total véhicules	220 800,00	0,060	498 732,00	0,139	130,64%	125,88%	532 687,00	0,147	5,94%	6,81%
	PERSONNEL	Dépenses de Personnel	5 942 849,00	1,625	6 346 748,00	1,772	9,05%	6,80%	6 809 365,00	1,885	6,42%	7,29%
		Alimentation du Personnel	120 000,00	0,033	130 000,00	0,036	10,62%	8,33%	130 000,00	0,036	0,81%	0,00%
		Récettes Remboursements	-5 000,00		-5 000,00	-0,001			-57 000,00	-0,016	1030,73%	1040,00%
		Total Personnel	6 057 849,00	1,656	6 471 748,00	1,807	9,09%	6,83%	6 882 365,00	1,906	5,48%	6,34%
	DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	Intérêts des emprunts	23 313,67	0,006	0,00	0,000	-100,00%	-100,00%		0,000		
		Dotation aux amortissements	1 143 900,00	0,313	802 913,67	0,224	-28,33%	-29,81%	1 147 572,00	0,318	41,76%	42,93%
		Récettes Amortissement de la subvention	-4 126,05	-0,001	-28 868,45	-0,008	614,43%	599,66%	-128 568,92	-0,036	341,74%	345,36%
		Total dépenses liées à l'investissement	1 163 087,62	0,318	774 045,22	0,216	-32,04%	-33,45%	1 019 003,08	0,282	30,58%	31,65%
Total frais fixes			9 810 403,62	2,682	10 016 025,22	2,796	4,25%	2,10%	10 537 797,08	2,918	4,35%	5,21%
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS			20 945 185,53	5,726	21 068 311,14	5,881	2,71%	0,59%	22 686 696,87	6,281 €	6,81%	7,68%

Dont Recettes venant en déduction du coût du repas		BP 2024	Prix/repas 3 657 996	BP 2025	Prix/repas 3 582 408	% AUG. PAR REPAS	% AUG. DE BP A BP	BP 2026	Montant/repas 3 611 776	% AUG. PAR REPAS	% AUG. DE BP A BP
	Financement CITEO PRO							65 010,00	0,018		
	Remboursements remplacements par l'assurance et CPAM	5 000,00	0,001	5 000,00	0,001	2,11%	0,00%	57 000,00	0,016	1030,73%	1040,00%
	Amortissements des subventions	4 126,05	0,001	28 868,45	0,008	614,43%	599,66%	128 568,92	0,036	341,74%	345,36%
Total		9 126,05	0,002	33 868,45	0,009	278,95%	271,12%	250 578,92	0,069	633,84%	639,86%
RECETTES REPAS		BP 2024	Prix/repas 3 657 996	BP 2025	Prix/repas 3 582 408	% AUG. PAR REPAS	% AUG. DE BP A BP	BP 2026	Prix/repas 3 611 776	% AUG. PAR REPAS	% AUG. DE BP A BP
	Ventes de repas	20 148 976,72	5,508	21 068 311,14	5,881	6,77%	4,56%	22 086 696,87	6,115	3,98%	4,83%
TOTAL PRIX MOYEN DE VENTE		20 148 976,72	5,508	21 068 311,14	5,881	6,77%	4,56%	22 086 696,87	6,115 €	3,98%	4,83%
Les autres Prestations		BP 2024		BP 2025			% AUG. de BP à BP	BP 2026			% AUG. de BP à BP
Dépenses Prestations autres que repas		1 553 000,00		1 700 000,00			9,47%	1 980 000,00			16,47%
Recettes Prestations autres que repas		1 553 000,00		1 700 000,00			9,47%	1 980 000,00			16,47%
TOTAL DU BUDGET		BP 2024		BP 2025			% AUG. de BP à BP	BP 2026			% AUG. de BP à BP
		22 507 311,58		22 802 179,59			1,31%	24 917 275,79			9,28%
Dont Dépenses de recherches et développement		BP 2024	Prix/repas 3 657 996	BP 2025	Prix/repas 3 582 408	SOIT EN % DU COUT DU REPAS	SOIT EN % DU COUT DU BUDGET	BP 2026	Coût/repas 3 611 776	SOIT EN % DU COUT DU REPAS	SOIT EN % DU COUT DU BUDGET
	Alimentation - pour essais recettes	50 000,00	0,013	0,00	0,000						
	Alimentation - pour analyses	14 400,00	0,004	25 000,00	0,007	0,11%	0,12%	20 000,00	0,005	0,06%	0,09%
	Analyses	132 600,00	0,035	199 000,00	0,053	0,90%	0,94%	90 500,00	0,024	0,38%	0,40%
	Labelisation	12 600,00	0,003	12 000,00	0,003	0,05%	0,06%				
	Satisfaction usagers	5 000,00	0,001		0,000						
	Etudes	105 000,00	0,028	60 000,00	0,016	0,27%	0,28%	50 000,00	0,013	0,21%	0,22%
Total		319 600,00	0,087	296 000,00	0,083	1,40%	1,40%	160 500,00	0,044	0,71%	0,71%

V6	NOMBRE DE REPAS				COUT VARIABLE					COUT FIXE HORS LIVRAISON	COUT FIXE HORS LIVRAISON AVEC REPRISE EXCEDENT	LIVRAISON	COUT DU REPAS 2025	COUT DU REPAS AVEC REPRISE DE RESULTAT	MONTANT REPAS FACTURE BP 2026 HT	MONTANT REPAS FACTURE BP 2025 HT	DIFF PRX 2025- 2023	% AUG. PRX 2025- 2023	DIFF COUT 2025-2023	% AUG. COUT 2025- 2023	Gain Clients HT avec la reprise de résultat de 800 000 €
	BORDEAUX	MERIGNAC	EXTERIEURS	TOTAL	ALIMENTATION	TOT ALIM.	CONDITIONNEMENT	TOT COND.	LAVIERE												
MATERNELS	844 085	259 536	152 370	1 255 991	2,352	2 954 090,83	0,034	42 703,69	0,500	2,770	2,504	0,147	5,803 €	5,837 €	5,64 €	5,32 €	0,32 €	6,02%	6,48 €	9,08%	0,16 €
ELEMENTAIRES	1 301 245	426 238	168 750	1 896 233	2,851	5 406 160,28	0,034	64 471,92					6,302 €	6,136 €	6,14 €	5,97 €	0,17 €	2,85%	0,33 €	5,58%	0,16 €
ADULTES ENCADRANTS 9C		36 928		36 928	3,954	146 013,31	0,040	1 477,12					7,411 €	7,245 €	7,25 €	6,62 €	0,63 €	9,53%	0,79 €	11,95%	0,16 €
ADULTES ENCADRANTS 4C	193 104		44 725	237 829	3,557	849 957,75	0,034	8 066,19					7,008 €	6,842 €	6,84 €	6,62 €	0,22 €	3,32%	0,39 €	5,88%	0,17 €
MUNICIPALX BX ET ASSO. 4C	6 040		5 475	11 515	3,557	40 968,86	0,034	391,51					7,008 €	6,842 €	6,84 €	7,34 €	-1,19 €	-13,85%	-0,33 €	-11,74%	0,17 €
MUNICIPALX ME		32 890		32 890	5,106	167 936,34	0,040	1 315,60					8,563 €	8,397 €	8,40 €	7,34 €	0,46 €	5,79%	0,62 €	7,89%	0,16 €
FOYERS BX	103 510			103 510	5,106	528 522,06	0,040	4 140,40					8,563 €	8,397 €	8,40 €	7,30 €	0,90 €	12,00%	1,06 €	14,17%	0,16 €
SENIORS ME		36 880		36 880	5,269	194 320,72	0,040	1 475,20					8,726 €	8,560 €	8,56 €	7,51 €	1,05 €	13,98%	1,22 €	16,19%	0,17 €
	2 447 984	792 472	371 320	3 611 776		10 283 950,16 €		124 061,63 €	1 805 888,00 €	10 005 110,08 €	10 005 110,08 €	532 687,00 €	22 086 696,87 €	22 086 696,87 €	22 086 696,87 €			4,83%		6,81%	0,00 €
Reprise anticipée excédent avec vote en janvier													22 686 696,87 €	0,00 €							

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Caé 2025	BP 2026 V6	% BP 2026-2025	BP 2026 FIN	BP 2026 RH	BP 2026 EXP	BP 2026 PIM	BP 2026 PQA	BP 2026 COM
Compte	Libellé												
002	Déficit antérieur reporté												
60623	Alimentation	12 165 000,71	12 313 631,39	11 561 896,21	11 800 000,00	12 413 960,16	7,37%	12 263 960,16	130 000,00			20 000,00	
60628	Matériel hôtelier (barquettes, film...)	707 181,20	671 486,55	657 419,71	509 190,00	124 061,63	-81,13%			124 061,63			
60631	Fournitures et produits d'entretien	174 500,00	88 277,67	205 463,00	93 500,00	119 944,00	-41,62%			119 944,00			
60611	Eau et assainissement	45 000,00	262 659,54	60 000,00	56 000,00	70 000,00	16,67%	70 000,00					
60612	Energie - électricité	350 000,00	5 510,15	253 370,00	233 000,00	283 370,00	11,84%						
60621	Combustibles(gaz)	150 000,00	53 715,00	100 000,00	76 000,00	96 400,00	-3,60%						
60622	Carburants	41 000,00	317 793,37	32 000,00	40 000,00	41 000,00	28,13%			41 000,00			
60632	Fournitures de petit équipement	275 933,00	123 697,27	289 505,00	305 000,00	316 293,00	9,25%		1 930,00	3 963,00	300 000,00	6 500,00	3 900,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	33 281,44	10 609,00	7 100,00	11 800,00	11,23%		11 800,00				
6064	Fournitures administratives	8 500,00	8 256,22	10 000,00	10 257,00	8 500,00	-15,90%		8 500,00				
6068	Autres matières et fournitures (pharmacie et glace)	61 200,00	21 356,87	71 217,00	13 235,00	21 127,00	-70,33%		1 127,00			20 000,00	
Total comptes 60		13 983 714,91	13 699 665,51	13 251 479,92	13 143 282,00	13 506 455,79	1,92%	12 713 730,16	153 357,00	288 968,63	300 000,00	46 500,00	3 900,00
611	Contrats de prestations de services avec les entreprises	218 017,00	195 936,29	858 424,00	596 680,00	1 980 431,00	130,71%		71 200,00	1 859 531,00	49 700,00		
6132	Locations immobilières	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	0,00%	200,00					
61351	Locations mobilières-Matériel roulant	140 000,00	167 373,29	424 925,00	299 178,00	481 687,00	13,36%			481 687,00			
61358	Locations mobilières-Autres	20 755,00	21 031,54	12 000,00	17 537,00	13 200,00	10,00%			1 200,00	12 000,00		
61521	Entretien des terrains	17 320,00	16 361,96	17 320,00	17 100,00	18 000,00	3,93%				18 000,00		
615221	Entretien de bâtiment	80 000,00	103 471,44	80 000,00	100 670,00	80 000,00	0,00%				80 000,00		
615231	Entretien voiries	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00%				5 000,00		
61551	Entretien matériel roulant	49 100,00	10 557,67	56 000,00	45 796,00	20 000,00	-63,64%			10 000,00	10 000,00		
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	25 000,00	65 778,61	25 000,00	37 917,00	25 000,00	0,00%				25 000,00		
6156	Maintenance	328 844,00	313 419,65	346 098,00	317 259,00	365 998,00	5,75%				363 998,00	2 000,00	
6161	Assurances multirisques	17 000,00	21 091,75	21 500,00	26 415,00	27 170,00	26,37%	27 170,00					
6168	Assurances autres	9 200,00	10 276,49	10 500,00	6 869,00	8 980,00	-14,48%	8 980,00					
617	Etudes et recherches	105 000,00	104 497,50	60 000,00	79 498,00	50 000,00	-16,67%			50 000,00			
6182	Documental* générale et technique	5 000,00	1 761,39	5 000,00	3 108,00	5 000,00	0,00%	5 000,00					
6184	Versement à des organismes de formations	42 000,00	35 310,36	51 000,00	83 608,00	63 915,00	25,32%		63 915,00				
6188	Autres frais divers	5 000,00	12 318,32	4 000,00	12 410,00	5 000,00	25,00%	5 000,00					
Total comptes 61		1 067 236,00	1 079 386,20	1 975 967,00	1 644 245,00	3 149 581,00	59,39%	46 350,00	135 115,00	2 402 418,00	563 698,00	2 000,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 000,00	8 113,00	3 000,00	7 000,00	5 000,00	66,67%	5 000,00					
6228	Divers	34 008,00	9 851,33	12 668,00	5 755,00	13 132,00	3,66%		13 132,00				
6231	Annonces et insertions	12 000,00	7 560,00	14 000,00	8 370,00	15 800,00	12,86%	15 800,00					
6234	Réceptions	2 000,00	979,16	2 000,00	2 367,00	2 000,00	0,00%						
6236	Catalogues, imprimés et publications	16 200,00	8 091,45	16 000,00	6 429,00	14 500,00	-9,38%				5 000,00		
6241	Transports de biens	1 500,00	290,82	3 500,00	1 647,00	5 000,00	42,86%						
6251	Voyages, déplacements et missions	6 500,00	3 989,51	6 500,00	10 100,00	13 600,00	109,23%	4 000,00					
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	909,43	2 000,00	4 850,00	3 000,00	50,00%	3 000,00					
6262	Frais de télécommunication*	17 700,00	11 433,25	19 500,00	12 786,00	20 500,00	5,13%				20 500,00		
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	1 000,00					
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 860,00	30 775,92	30 586,00	37 046,00	34 700,00	13,45%		34 700,00				
6288	Autres	210 830,00	158 934,12	313 217,00	186 400,00	174 970,00	-44,14%	40 000,00	14 520,00	600,00	35 850,00	84 000,00	
Total comptes 62		345 198,00	238 927,99	423 971,00	282 750,00	303 202,00	-28,49%	68 900,00	62 352,00	600,00	61 350,00	84 000,00	26 100,00
Sous total chapitre 11 - Charges à caractère général		15 396 148,91	15 217 979,70	15 651 417,92	15 070 277,00	16 959 238,79	8,36%	12 828 880,16	350 824,00	2 691 986,63	925 048,00	132 500,00	30 000,00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ca 2025	BP 2026 V6	% BP 2026-2025	BP 2026 FIN	BP 2026 RH	BP 2026 EXP	BP 2026 PIM	BP 2026 PQA	BP 2026 COM
Compte	Libellé												
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	40 734,73	35 000,00	80 000,00	35 000,00	0,00%		35 000,00				
6331	Versement transport	64 011,00	64 346,00	64 803,00	66 870,00	57 880,00	-10,66%		57 880,00				
6332	Cotisations F.N.A.L.	16 003,00	16 085,00	16 201,00	16 719,00	14 471,00	-10,66%		14 471,00				
6336	Cotisations C.D.G. - C.N.F.P.T.	67 210,00	67 557,42	68 045,00	70 220,00	68 045,00	0,00%		68 045,00				
6338	Autres impôts et taxes	9 601,00	9 652,00	9 721,00	10 032,00	9 721,00	0,00%		9 721,00				
64111	Rémunération principale	2 518 796,00	2 365 132,62	2 636 079,00	2 342 366,11	2 650 000,00	0,53%		2 650 000,00				
64112	S.F.T. - Ind. Résidence	24 780,00	26 154,95	29 301,00	26 743,00	30 846,00	5,27%		30 846,00				
64113	N.B.I.	24 861,00	26 380,72	26 208,00	25 290,00	24 479,00	-6,60%		24 479,00				
64118	Autres indemnités	797 107,00	849 763,06	938 367,00	858 437,00	935 400,00	-0,32%		935 400,00				
64131	Rémunération non titulaires	742 244,00	801 432,65	750 990,00	969 309,27	1 192 700,00	58,82%		1 192 700,00				
64132	S.F.T. - Ind. Résidence non titulaires	0,00	6 444,56	1 993,00	3 304,00	2 006,00	0,65%		2 006,00				
6417	Apprentis Rémunérations	118 737,00	92 988,30	87 039,00	71 190,00	105 296,00	20,97%		105 296,00				
6451	Cotisations à l'URSSAF	585 711,00	582 288,00	576 652,00	646 437,00	576 652,00	0,00%		576 652,00				
6453	Cotisations aux caisses de retraites	836 170,00	837 414,91	973 077,00	917 279,00	967 643,00	-0,56%		967 643,00				
6454	Cotisations ASSEDIC	27 646,00	32 412,00	30 432,00	38 326,00	30 432,00	0,00%		30 432,00				
6455	Cotisation pour assurance du personnel	16 534,00	16 274,62	16 275,00	18 493,00	20 861,00	28,18%		20 861,00				
6456	Versement au FNC du SFT	8 250,00	5 990,00	5 990,00	2 874,00	5 990,00	0,00%		5 990,00				
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 108,00	1 602,00	1 535,00	1 258,00	1 535,00	0,00%		1 535,00				
6458	Cotisations au CNAS et ATIACL	39 758,00	39 154,64	42 459,00	39 434,00	42 459,00	0,00%		42 459,00				
64731	Allocations de chômage versées directement	3 222,00	9 481,28	14 841,00	1 701,00	15 000,00	1,07%		15 000,00				
6475	Médecine du travail	11 100,00	9 757,65	11 750,00	9 500,00	11 750,00	0,00%		11 750,00				
6488	Autres charges de personnel	4 000,00	10 347,65	10 000,00	10 139,00	11 200,00	12,00%		11 200,00				
Sous total chapitre 12 - Charges de personnel		5 942 849,00	5 911 394,40	6 346 748,00	6 215 920,38	6 809 365,00	7,29%	0,00	6 809 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non valeur		76,51		2,00	0,00	0,00%						
6542	Créances éteintes		30,00		26 662,00	0,00	0,00%						
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	30,00	500,00	844,00	500,00	0,00%	500,00					
6588	Charges diverses de gestion courante	600,00	2,12	600,00	3,00	600,00	0,00%	600,00					
Sous total chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		1 100,00	108,63	1 100,00	27 511,00	1 100,00	0,00%	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	31 137,02	25 917,58	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00					
66112	Intérêts rattachement des ICNE - Consolation N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%						
66112	Intérêts rattachement des ICNE - Contrepassation N-1	-7 823,35	-7 823,35	0,00	0,00	0,00	0,00%						
Sous total comptes 66 - Charges financières		23 313,67	18 094,23	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés s/ex antérieurs		26 100,00		0,00	0,00	0,00%						
Sous total comptes 67		0,00	26 100,00	0,00	0,00	0,00							
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 363 411,58	21 173 676,96	21 999 265,92	21 313 708,38	23 769 703,79	8,05%	12 829 980,16	7 160 189,00	2 691 986,63	925 048,00	132 500,00	30 000,00
6811	Dotation aux amortissements	1 143 900,00	1 190 420,67	802 913,67	855 118,73	1 147 572,00	42,93%	1 147 572,00					
Sous total chap 042 - Opérations d'ordre entre sections		1 143 900,00	1 190 420,67	802 913,67	855 118,73	1 147 572,00	42,93%	1 147 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 143 900,00	1 190 420,67	802 913,67	855 118,73	1 147 572,00	42,93%	1 147 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		22 507 311,58	22 364 097,63	22 802 179,59	22 168 827,11	24 917 275,79	9,28%	13 977 552,16	7 160 189,00	2 691 986,63	925 048,00	132 500,00	30 000,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Caé 2025	BP 2026 V6	% BP 2026-2025	BP 2026 FIN	BP 2026 RH	BP 2026 EXP	BP 2026 PIM	BP 2026 PQA	BP 2026 COM
Compte	Libellé												
6096	RRR obtenus sur appro non stockées		890,07										
619	RRR obtenus sur services extérieurs		3 287,55		503,16								
629	RRR obtenus sur autres services extérieurs		1,22										
6419	Remb. sur rémunérations du personnel	5 000,00	58 826,22	5 000,00	16 859,64	57 000,00	1040,00%		57 000,00				
Sous total chapitre 13. Atténuation de charges		5 000,00	63 005,06	5 000,00	17 362,80	57 000,00	1040,00%	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	22 498 185,53	22 736 246,37	22 768 311,14	22 983 495,34	24 066 696,87	5,70%	24 066 696,87					
7018	Autres ventes de produits finis					600 000,00				600 000,00			
Sous total chapitre 70-Produits des services du domaine et ventes div.		22 498 185,53	22 736 246,37	22 768 311,14	22 983 495,34	24 666 696,87	8,34%	24 066 696,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres				18 630,99								
Sous total chapitre 74-dotations et participations					18 630,99	0,00							
755	Dépôts et pénalités perçus		20 318,60		247,52	0,00							
75738	Autres subventions					0,00							
7584	Recours/crédances admises en non valeur				0,01								
75888	Autres produits de gestion		153 431,38		49 844,68	65 010,00				65 010,00			
Sous total chapitre 75- Autres produits de gestion courante		0,00	173 749,98	0,00	50 092,21	65 010,00							
773	Mandats annulés s/ex antérieurs		0,00		8 750,10	0,00							
Sous total chapitre 77- Produits spécifiques		0,00	0,00	0,00	8 750,10	0,00							
7815	Reprises s/ risques & charges fonct. courant				42 000,00	0,00							
7817	Reprises s/ dépréciations des actifs circulants				26 661,07	0,00							
Sous total chapitre 78-Reprises s/ amort. dépréciations et prov.		0,00	0,00	0,00	68 661,07	0,00							
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 503 185,53	22 973 001,41	22 773 311,14	23 146 992,51	24 788 706,87	8,85%	24 066 696,87	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'invest. transférées au cpt de résultat	4 126,05	4 126,05	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92					
Sous total chapitre 042. Opérations d'ordre entre sections		4 126,05	4 126,05	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 126,05	4 126,05	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent antérieur reporté					0,00							
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		22 507 311,58	22 977 127,46	22 802 179,59	23 175 841,56	24 917 275,79	9,28%	24 195 265,79	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT - DEPENSES							BP 2026 FIN	BP 2026 RH	BP 2026 EXP	BP 2026 PIM	BP 2026 PQA	BP 2026 COM
Compte	Libellé	BP 2025	BP+BS+DM 2025	CONSO au 28/08/2025	Caé 2025	BP 2026	% BP 2026-2025					
1641	Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Sous total chapitre 16 - Emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	56 000,00	811 101,70	59 888,65	266 594,43	12 033,08	-88,52%	12 033,08				
2051	Cessions et droits similaires	70 000,00	163 737,05	134 788,02	104 733,10	85 000,00	-48,09%			85 000,00		
Sous total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		126 000,00	974 838,75	194 676,67	371 327,53	97 033,08	-146,60%	12 033,08	0,00	0,00	85 000,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	2 423,40	0,00						
21318	Autres bâtiments publics	707 000,00	2 391 298,07	614 289,72	197 723,70	648 000,00	-8,35%			648 000,00		
21351	Installations Générales et Aménagements-Bâtiments publics	2 304 796,00	5 960 264,13	4 412 144,05	3 307 771,63	691 970,00	-69,98%		48 970,00		2 000,00	
21838	Autre matériel informatique	111 000,00	170 719,98	34 948,16	41 334,33	30 000,00				30 000,00		
21848	Autres mobiliers	0,00	23 100,00	3 019,58	3 690,38	2 000,00			2 000,00			
2185	Matériel de téléphonie	0,00	5 000,00	883,00	883,00	0,00						
Sous total chapitre 21 - Immobilisations corporelles		3 122 796,00	8 550 382,18	5 065 284,51	3 853 826,44	1 371 970,00	-56,07%	0,00	2 000,00	48 970,00	1 319 000,00	2 000,00
2328	Autres immo incorp	50 000,00	235 300,00	0,00	70 791,63	250 000,00	400,00%	250 000,00				
Sous total chapitre 23 - Immobilisations en cours		50 000,00	235 300,00	0,00	70 791,63	250 000,00	400,00%	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Sous total chapitre 26 - Participations et créances rattachées à d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 298 796,00	9 760 520,93	5 259 961,18	3 995 945,60	1 719 003,08	-47,89%	262 033,08	2 000,00	48 970,00	1 404 000,00	2 000,00
13918	Subventions d'équipement - Autres	28 868,45	28 868,45	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92				
Sous total chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections		28 868,45	28 868,45	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		28 868,45	28 868,45	28 868,45	28 849,05	128 568,92	345,36%	128 568,92	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 327 664,45	9 789 389,38	5 288 829,63	4 024 794,65	1 847 572,00	-44,48%	390 602,00	2 000,00	48 970,00	1 404 000,00	2 000,00

INVESTISSEMENT - RECETTES							BP 2026 FIN	BP 2026 RH	BP 2026 EXP	BP 2026 PIM	BP 2026 PQA	BP 2026 COM
Compte	Libellé	BP 2025	BP+BS+DM 2025	CONSO au 28/08/2025	Caé 2025	BP 2026	% BP 2026-2025					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00						
Sous total chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00						
13158	Subventions d'équip. ratt. aux actifs amortissables-Autres group.	0,00	2 829 155,02	218 773,84	1 495 468,88	0,00						
Sous total chapitre 13 - Subventions d'investissement		0,00	2 829 155,02	218 773,84	1 495 468,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts	2 524 750,78	0,00	0,00	0,00	700 000,00	-72,27%	700 000,00				
Sous total chapitre 16 - Emprunts		2 524 750,78	0,00	0,00	0,00	700 000,00	-72,27%	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 524 750,78	4 029 155,02	1 418 773,84	2 695 468,88	700 000,00	-72,27%	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Amortissement frais d'études	42 297,00	42 297,00	42 297,00	42 297,00	42 297,00	0,00%	42 297,00				
2805	Amortissement concessions et droits similaires	122 579,88	122 579,88	83 553,08	83 553,08	111 654,00	-8,91%	111 654,00				
281318	Amortissement construction bâtiments publics	47 778,68	47 778,68	47 778,68	47 778,68	41 447,00	-13,25%	41 447,00				
281351	Amortissement installations générales	119 484,02	119 484,02	124 425,03	124 425,03	142 692,00	19,42%	142 692,00				
28158	Amortissement autres installations, matériel et outillage technique	214 573,60	271 573,60	330 828,82	330 828,82	630 916,00	194,03%	630 916,00				
281838	Amortissement matériel informatique	122 935,69	122 935,69	98 672,85	98 672,85	103 191,00	-16,06%	103 191,00				
281848	Amortissement matériel de bureau et mobilier	11 313,81	11 313,81	6 612,27	6 612,27	10 560,00	-6,66%	10 560,00				
28185	Amortissement matériel de téléphonie	1 303,00	1 303,00	303,00	303,00	0,00		0,00				
28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	120 648,00	120 648,00	120 648,00	120 648,00	64 815,00	-46,28%	64 815,00				
Sous total chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections		802 913,67	859 913,67	855 118,73	855 118,73	1 147 572,00	42,93%	1 147 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		802 913,67	859 913,67	855 118,73	855 118,73	1 147 572,00	42,93%	1 147 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement	4 900 320,69	0,00	0,00	0,00	0,00						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 327 664,45	9 789 389,38	2 273 892,57	3 550 587,61	1 847 572,00	-44,48%	1 847 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Lecture est faite de la délibération et ses annexes.

Madame JAMET :

Nous pouvons souligner le fait que l'impact de la laverie en année pleine se fait ressentir sur le budget et donc sur le prix du repas, à hauteur d'environ 50 centimes, ce qui n'est pas négligeable. La location de camions a également un impact de 13 centimes.

En termes de personnel, il s'agit également d'une année pleine concernant le nombre de postes de renfort au sein des services Production et Allotissement ainsi qu'en chauffeurs. Ces éléments avaient déjà été évoqués à plusieurs reprises depuis le début du travail sur le passage aux bacs inox.

Il est à noter également la baisse des recettes avec CITEO, qui devait participer à hauteur de 14 centimes par bac, mais le versement reste toutefois aléatoire.

Concernant le prix du repas, jusqu'à présent nous lissions l'augmentation du coût du repas des seniors sur le prix global, ce qui impactait celui des scolaires. Dorénavant, nous avons pris la décision d'imputer au réel et donc de faire une distinction des évolutions des coûts sur chaque catégorie de convives.

Madame LACOMBE :

Effectivement, le passage aux quatre composantes pour les adultes scolaires de Bordeaux, associé à la mise en place de deux repas végétariens par semaine, a généré une économie sur le segment scolaire, permettant de compenser la hausse des coûts chez les seniors.

Nous observons donc une augmentation du coût repas, due à l'amortissement des bacs inox, aux frais de laverie, et au renouvellement de la flotte de véhicules.

Le coût étant plus élevé que le prix, ce dernier risque d'augmenter l'année prochaine.

Madame FAHMY :

Les prix sont-ils augmentés cette année ?

Monsieur DAMANE :

L'excédent atténue l'augmentation réelle mais les prix sont effectivement majorés.

Monsieur GIRARD :

Pourquoi y a-t-il une telle différence entre les deux villes ?

Madame LACOMBE :

Le menu est constitué de 4 composantes dans les écoles et les menus seniors de la Ville de Mérignac sont agrémentés d'une grillade.

Madame JAMET :

Nous avons conservé une ligne de production pour les barquettes celluloses au cas où nous aurions un problème avec une des nouvelles lignes consacrées aux bacs inox.

Madame FAHMY :

Les données concernant le « fait maison » n'apparaissent pas dans le Tableau de Bord d'Activité. Pourtant, nous avons franchi plusieurs étapes ces dernières années, comme l'obtention du niveau 2 du Label ECOCERT. La collectivité est-elle en capacité de viser le niveau 3 ?

Monsieur TEISSEIRE :

Cela nécessite l'utilisation de certaines matières premières, mais la grande difficulté repose principalement sur l'aspect vieillissant de notre bâtiment qui nous empêche de réaliser certaines choses. Nous devrions également être en capacité de confectionner des pâtisseries, ce qui est impossible à ce jour.

Madame JAMET :

Nous ne pourrons donc pas prétendre au niveau 3 du Label avant notre intégration dans le nouveau bâtiment.

Monsieur DAMANE :

Le refroidissement rapide prévu pour 2027 pourra nous permettre de tendre un peu plus vers le niveau 3.

Madame MAGNIEZ :

Il est à noter que nous essayons au maximum d'être sur du « fait maison » pour le menu 2, car les volumes sont plus petits et le refroidissement plus facile. Il est envisagé d'aménager le laboratoire où était implanté le sous-vide pour travailler nos recettes.

Madame DEMANGE :

Le niveau 3 est-il atteignable pour une cuisine centrale de notre taille ?

Monsieur TEISSEIRE :

Tout à fait, grâce à toutes ces mises en place. Cela nécessitera également le déploiement du lavage.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 4

Contre : 0

Abstentions : 1

DELIBERATIONS

D-2026/005 – Prix et modalités de commande des repas et autres prestations pour l'exercice 2026

Madame Delphine JAMET, présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En s'appuyant sur la délibération D2025/017, présentant nos statuts et sur le budget 2026 présenté qui a fait l'objet de la délibération D-2026/004, je vous propose de cadrer les prix et la commande de toutes les prestations délivrées par LA Cuisine pour l'année 2026.

Les prix des repas et des autres prestations sont votés hors taxes : le taux de TVA applicable aux différents types de repas et prestations est celui de la législation en vigueur.

1)

2) **Le prix des repas**

TYPES DE REPAS SUR MENUS PROPOSES (sans pain)	PRIX REPAS H.T.
MATERNELS	5,78 €
ELEMENTAIRES	6,28 €
ADULTES ENCADRANTS 5 COMPOSANTES	7,35 €

ADULTES ENCADRANTS 4 COMPOSANTES	6,99 €
MUNICIPAUX Bordeaux et Associations (Hors centres de loisirs) 4 COMPOSANTES	6,84 €
MUNICIPAUX Bordeaux 4 COMPOSANTES sans livraison du SIVU	6,70 €
MUNICIPAUX Mérignac	8,54 €
FOYERS Bordeaux	8,54 €
SENIORS Mérignac (avec grillades)	8,71 €

Les villes et les CCAS de Bordeaux et de Mérignac commandent les repas sur la plateforme de commande de LA Cuisine. Ils communiquent à LA Cuisine la liste des sites de restauration concernant tous les types de convives, et s'engagent à informer LA Cuisine de tout changement (ouverture ou fermeture).

Les accueils de loisirs sans hébergement de Bordeaux assurent eux-mêmes la commande sur la plateforme de commande de LA Cuisine.

3) L'ensemble des modalités de commande synthétisé :

Délai	Type de prestation	Information transmise	Client
J-14⁽¹⁾ Avant 10H00	Commande pique-niques (Commande ferme et définitive : pas de possibilités de commande supplémentaire ou d'annulation).	Plateforme commandes	CAL Bordeaux / Mérignac Scolaires Bordeaux / Mérignac Seniors Bordeaux / Mérignac
J-Y⁽²⁾	Commande de repas secours (POUR LES GREVES)	Plateforme commandes	CAL Bordeaux / Mérignac Scolaires Bordeaux / Mérignac Seniors Bordeaux / Mérignac
J-7⁽³⁾ Avant 12H	Commande de repas midi et Commande de gouters	Plateforme commandes	Scolaires Bordeaux / Mérignac CAL Bordeaux / Mérignac Municipaux Bordeaux et Maison d'Accueil et SAMU social / Mérignac CAL Bordeaux / CAL + Scolaires Mérignac
J-2 Avant 13h30	Commande de repas midi	Plateforme commandes	Seniors Bordeaux / Mérignac
En attendant la transmission à J-7 pour les Séniors			
J-6 à J-2⁽⁴⁾ Avant 10h00	Annulation de repas	Mail à commandes repas	Pour les sites à commandes à J-7
J-7⁽⁴⁾ À partir de 12h à J Avant 10H	Commande de repas complémentaires	Plateforme commandes	
J-2 À partir de 13h30 A J Avant 10h	Commande de repas complémentaires	Plateforme commandes	Pour les sites à commandes à J-2

(1) En cas de commande trop importante, LA Cuisine pourra refuser d'exécuter la demande, même dans le délai de 14 jours (s'agissant de produits non courants à notre pratique, nos fournisseurs n'ont pas toujours les quantités à disposition).

(2) J étant le jour de consommation et Y la date définie par LA Cuisine à chaque grève et transmis aux services scolaires.

(3) Pour les municipaux de Bordeaux et associations SAMU social et MAFH : commande à J-7 ferme et définitive (pas de rajout/pas d'annulation).

(4) Sauf pour les municipaux de Bordeaux et associations SAMU social et MAFH.

Toute annulation partielle ou totale en dehors du délai de modification de J-2 avant 10H est facturée.

REPAS ANNULES	FACTURATION
REPAS ANNULES APRES COMMANDE ET HORS DELAIS (par mail à commandes repas)	PRIX DES REPAS COMMANDES (même si demande sans livraison)

4) Les événements prévisibles et d'initiative du client :

Dans le cadre d'événements exceptionnels, comme d'événements récurrents, programmés sur les Villes ou survenant en cours d'année tels que l'accueil ponctuel, voir momentané de groupes d'enfants externes au lieu de restauration, départs de classes transplantées, les sorties d'un jour scolaire ou périscolaire sans repas, les événements organisés en interne conduisant à ne pas commander les repas à LA Cuisine, les grèves ou tout événement d'**initiative du client** demandant :

- Soit des ajustements prévisibles à la hausse : le délai de J-15 jours calendaires doit être respecté pour la bonne gestion du service. Un non-respect par La Cuisine de la communication reçue, l'engagera à devoir satisfaire la prestation à la demande dont il aura été normalement informé. Un non-respect du délai de communication à J-15 par la collectivité ne saurait en aucun cas engager LA Cuisine à répondre de manière impérative. **Dans le cas d'une communication intervenant à J-3 d'une demande correspondante à un événement prévisible, LA Cuisine pourra refuser, sans aucune manière, d'y répondre.**
- Soit des ajustements prévisibles à la baisse : le délai de J-7 jours calendaires (excepté pour le moment pour le public sénior) doit être respecté pour la bonne gestion du service. Un non-respect de cette modalité de communication par les Villes peut conduire LA Cuisine à comptabiliser les coûts engendrés pour le calcul de la contribution financière communale.

5) Les livraisons et les repas complémentaires pour les catégories concernées :

LA Cuisine ajuste correctement par site de restauration, dans les temps impartis et sans majoration, les livraisons de repas venant à manquer du fait d'une erreur matérielle de sa part. Les Villes et les CCAS communiquent quotidiennement à LA Cuisine les situations de dysfonctionnement au travers de la fiche réclamation client non-conformité.

Pour la détermination de la qualification du « repas complémentaire », les cadrages suivants sont proposés : à partir de la fin du délai prévu pour la commande (heure et jour), toute commande sera considérée comme un repas complémentaire.

Dans tous les cas, le service client en charge de la restauration, communique les informations et éléments utiles et nécessaires en tout début de matinée et au plus tard pour 10 heures.

Pour la relivraison de ces « repas complémentaire », les modalités suivantes sont proposées :

- Concernant les sites de restauration où la livraison journalière est supérieure à 150 repas : aucun ajustement n'est effectué pour livrer 5 repas complémentaires par site de restauration. Dans ce cas, un ajustement s'impose à partir du 6^{ème} repas complémentaire.
- Concernant les sites de restauration où la livraison journalière est inférieure à 150 repas : aucun ajustement n'est effectué pour livrer 2 repas complémentaires par site de restauration. Dans ce cas, un ajustement s'impose à partir du 3^{ème} repas complémentaire.

REPAS COMPLEMENTAIRES	FACTURATION
REPAS COMMANDES HORS DELAIS (Mois de septembre neutralisé en raison des incertitudes sur les effectifs pour les villes)	PRIX DU REPAS + 32%

6) Les événements imprévisibles :

Dans le cadre d'événements exceptionnels et imprévisibles (inondation, incendies, panne générale électrique, eau, chauffage...) entraînant une indisponibilité momentanée d'un site ou d'un matériel (four, frigo...), LA Cuisine pourra livrer ou relivrer des repas ou des plats sur le site ou un site de remplacement (le menu de départ ne sera pas automatiquement fourni : LA Cuisine et le site s'adapteront à la situation, aux stocks du SIVU et à la disponibilité de ses livraisons).

Dans le cas de l'événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant l'équilibre de la prestation, LA Cuisine livrera une prestation sans surcoût facturé.

Toutefois, en cas de relivraison, la marchandise relivrée sera facturée.

7) Les prestations annexes courantes :

La prestation du SIVU peut être complétée par des produits nécessaires à l'activité des villes et à l'environnement du repas.

AUTRES PRESTATIONS	FACTURATION
PAIN	PRIX D'ACHAT
GOUTER	0,85 €
PORTION FRUIT A LA RECRE	0,40 €
PRODUITS ALIMENTAIRES NON TRANSFORMES PAR LA CUISINE CENTRALE (produits des menus de secours, épicerie, lait, boissons, ...) ET MATERIEL DE L'ENVIRONNEMENT DU REPAS	PRIX D'ACHAT OU DE LOCATION +30%
DENREES PIQUE-NIQUE OCCASIONNEL	PRIX D'ACHAT+30%
DENREES PIQUE-NIQUE GRANDE ECHELLE (toutes les écoles d'une ville par exemple)	PRIX D'ACHAT+CHARGES FIXES PREVUES AU BP
PLATS FABRIQUES (livraison sur site suite problème ou panne sur site)	PRIX DE REVIENT ALIMENTAIRE +70%

8) Les prestations annexes exceptionnelles :

LA Cuisine peut aussi être amené à réaliser des prestations qui ne relèvent pas d'une commande quotidienne (comme des repas pour les élections, des anniversaires de site seniors...).

PRESTATIONS SUR DEVIS EN DEHORS DES MENUS PROPOSES **	TYPE	PRIX H.T.	Commande
BUFFET FROID* (hors pain et boissons) **	BASE	10 €	J – 2 MOIS à commandesrepas@sivubm.com
	AMELIORE	15 €	
	PLAISIR	20 €	
PLATEAU REPAS* (hors pain et boissons) **	BASE	12 €	
	AMELIORE	17 €	
	PLAISIR	22 €	
REPAS CHAUD* (hors pain et boissons) **	BASE	10 €	
	AMELIORE	15 €	
	PLAISIR	20 €	
PETIT DEJEUNER* ADULTES (hors pain) **	BASE	4,50 €	J-15 JOURS à commandesrepas@sivubm.com
	AMELIORE	6 €	
	PLAISIR	9 €	
COLLATION ADULTE* (hors pain) **	BASE	5,50 €	
	AMELIORE	7 €	
	PLAISIR	11 €	
*Minimum de commande : pour 30 personnes			
** Menus établis sur demande avec produits travaillés par LA Cuisine et de saison et si le plan de charge le permet			
FORFAIT LIVRAISON HORS TOURNEE du lundi au vendredi (par tournée)		130 €	Même délais que la commande de la prestation liée à commandesrepas@sivubm.com
FORFAIT LIVRAISON HORS TOURNEE week-end et jours fériés (par tournée)		180 €	

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2024/017 portant sur les statuts,
Vu la délibération D-2026/0XX portant sur le vote du BP 2026,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve les prix de repas et autres prestations pour l'exercice 2026, aux tarifs et aux conditions détaillés ci-dessus.

Article 2 :

Autorise la présidente à signer tout document afférent à cette affaire.



Lecture est faite de la délibération et son annexe.

Madame JAMET :

Le prix des repas est affiché en hors taxe dans la délibération, mais nous pouvons retrouver les tarifs TTC dans le rapport.

Madame LACOMBE :

Nous pouvons observer une modification significative sur les modalités de commandes concernant les municipaux de la Ville de Bordeaux. En effet, ils doivent dorénavant effectuer leurs commandes à J-7 ferme, nous n'accepterons plus les demandes de repas complémentaires ni les annulations. Il s'agit des agents du cimetière, du conservatoire et de la piscine Galin.

Madame JAMET :

Nous avons rationalisé plusieurs sites qui étaient auparavant éparpillés. Nous n'effectuons plus de livraison pour un petit nombre de personnes par site.

Madame LACOMBE :

Ce test s'effectuera sur une période de 6 mois dans un premier temps.

Madame FAHMY :

Pourrions-nous ajuster le délai de commande des villes auprès de LA Cuisine au regard des délais imposés aux parents ?

Madame DEMANGE :

Il est demandé aux parents une réservation à J-8 et aux villes de commander à J-7 avant 12h.

Madame JAMET :

LA Cuisine commande à J-15 auprès de ses fournisseurs et parfois à M-2 pour la viande.

Madame LACOMBE :

Vu le tonnage demandé aux fournisseurs, nous sommes contraints de transmettre un prévisionnel.

Monsieur TEISSEIRE :

Les industriels aiment ordonnancer afin ne pas nous mettre en rupture en cas de difficultés de production.

Madame DEMANGE :

Annuler une commande impacte grandement les agriculteurs et les producteurs locaux.

Madame LACOMBE :

Effectivement, leur survie est en jeu.

Madame JAMET :

Il y a certainement un enjeu à avoir sur le fait de s'aligner aux collèges et lycées qui pratiquent la facturation aux familles au trimestre.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 4

Contre : 0

Abstentions : 1

Communication

Bilan du service social

Madame ENFERT :

Il s'agit ici du bilan annuel de l'Assistante Sociale qui intervient, sur site, chaque premier mardi du mois et qui est également disponible par téléphone et par mail.

Nous observons une proportion plus importante de femmes que d'hommes dans la population accompagnée. Globalement, les demandes s'articulent autour de plusieurs thèmes : financier avec un accompagnement dans la gestion de l'imposition de l'agent, démarches administratives pour obtenir des aides du Gouvernement, le droit du travail, la retraite, la formation (notamment en langue française), les démarches en tant que famille proche aidant ou accompagnement au handicap, le logement (recherche de logement, logement social ou abus des propriétaires) ... Nous avons beaucoup de retours positifs de la part des agents. Madame TRIAS débloque beaucoup de situations complexes grâce à ses contacts dans les différents organismes.

Nous diffusons également aux agents plusieurs informations utiles durant l'année concernant notamment les changements pouvant impacter leur vie quotidienne.

Monsieur GIRARD :

Concernant les demandes de logement, la collectivité est-elle en contact avec Action Logement ? Il s'agit d'un organisme ayant plus de possibilité que les mairies.

Madame ENFERT :

Oui, Mme TRIAS doit être en contact avec Action logement ainsi que les différents organismes liés au logement.

Questions diverses

Madame JAMET :

Sans autre question, je vous propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h38.

La Présidente,



Delphine JAMET

Le secrétaire,



Joël GIRARD